Commission
de protection
du territoire agricole
Québec

PAR COURRIEL

Le 21 septembre 2026

[redacted]

Objet : Demande d'accès à l'information
N. Réf : 2026-2027-182
V. Réf : 2026-185-0001
Dossier : 439 305

Bonjour,

Par la présente, nous donnons suite à votre requête reçue le 20 août 2026 par laquelle vous formulez une demande conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ — Chapitre A-2.1), ci-après « *Loi sur l'accès* ».

Comme souhaité, nous vous transférons copie des documents que nous détenons relativement au dossier cité en objet. Dans les fichiers qui vous sont transmis, vous constaterez que certaines informations ont été caviardées en vertu des articles 53 et 54 de la *Loi sur l'accès*. Ces articles ne nous permettent pas de partager des renseignements personnels, lesquels sont confidentiels au sens de cette loi.

Toutefois, conformément à l'article 28, 3e alinéa de la *Loi sur l'accès*, nous devons refuser de confirmer l'existence ou de communiquer des renseignements contenus dans les fichiers que nous détenons pour ne pas dévoiler une méthode d'enquête, une source confidentielle d'information, un programme ou un plan d'action destiné à prévenir, à détecter ou à réprimer le crime ou les infractions aux lois.

En terminant, selon les articles 51 et 135 de la *Loi sur l'accès*, nous vous signalons que vous pouvez réclamer la révision de cette conclusion auprès de la Commission d'accès à l'information dans les trente (30) jours de la présente décision. Vous trouverez ci-jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Québec
200, chemin Sainte-Foy, 2e étage
Québec (Québec) G1R 4X6
Téléphone : 418 643-3314
Sans frais : 1 800 667-5294
www.cptaq.gouv.qc.ca

Longueuil
1010, rue de Sérigny, suite 700 – 7e étage
Longueuil (Québec) J4K 5G7
Téléphone : 450 442-7100
Sans frais : 1 800 361-2090

Veuillez agréer nos meilleures salutations.

Manon Côté
Responsable de l’accès aux documents et
de la protection des renseignements personnels

p.j. Avis de recours
Lisez-moi

BÉLANGER
AGRO-CONSULTANT inc

277 chemin Industriel local 8
L'Ange-Gardien (Québec)
J8L 0A9

Un service sur mesure en industrie et en agriculture !

L'ange-gardien, le 14 janvier 2026

CPTAQ

25 Boul. La Fayette, 3e étage
Longueuil, QC
J4K 5C7

Objet : Demande de délais supplémentaires, ordonnance no 439305

À l'attention du responsable du dossier,

À l'attention du responsable du dossier,

La présente vise à solliciter un délai supplémentaire par rapport à ceux prévus à l'ordonnance no 439305, idéalement jusqu'après la fonte des neiges au printemps (15 juin 2026). Nous avons obtenu un mandat pour accompagner monsieur Heatlie à répondre à l'ordonnance émise par la CPTAQ dans le dossier numéro 439305. Ce mandat a été signé le 18 novembre 2025.

Conformément à ce mandat, nous avons effectué une visite terrain, le 24 novembre 2025. Lors de cette visite, le site était déjà bien couvert de neige donc nous n'avons pas pu faire une inspection approfondie de tous les éléments présents sur le site (les amas de sols).
Des sondages (pédons) ont été effectués, dans le but de :

- Déterminer l'épaisseur moyenne du remblai utilisé, pour pouvoir en estimer le volume (voir photographies de l'annexe I).
- Procéder à un échantillonnage du emblai pour fins d'analyses environnementales une, incluant les analyses des métaux, des HAP et des hydrocarbures pétroliers C10–C50 (les échantillons ont été envoyés au laboratoire Environex).
- Évaluer l'épaisseur de la couche de sol arable remise en place après le remblai (voir les photographies de l'annexe I).

Toutefois, au moment de l'inspection, le terrain était couvert d'une couche de neige significative. Ce qui a limité la possibilité de réaliser une inspection complète et optimale du site. Cette condition empêche notamment une appréciation adéquate des matériaux terreux entreposés en amas ainsi que la détection visuelle d'autres matériaux susceptibles d'être présents.

Ainsi, il est prévu de reconduire l'inspection au printemps (fin mai 2026), une fois les conditions du terrain plus favorables, afin de compléter adéquatement l'évaluation du site, en complément des résultats analytiques actuellement en cours. Cette démarche est essentielle pour assurer la qualité, l'exactitude et la conformité du plan de réaménagement qui sera soumis à la Commission.

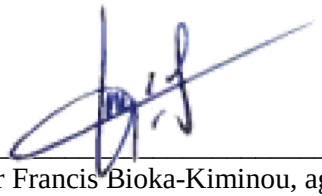
BÉLANGER
AGRO-CONSULTANT inc

277 chemin Industriel local 8
L'Ange-Gardien (Québec)
J8L 0A9

Un service sur mesure en industrie et en agriculture !

Dans ce contexte, nous sollicitons respectueusement l'octroi d'un délai supplémentaire, et ce, jusqu'à la réalisation d'une inspection printanière du site, prévue à la mi-mai, suivie du dépôt du rapport d'inspection vers la mi-juin (15 juin 2026).

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



Roger Francis Bioka-Kiminou, agr. OAQ #7385
Bélanger Agro-Consultant inc

Annexe I
Photographies

BÉLANGER
AGRO-CONSULTANT inc.

277 chemin Industriel local 8
L'Ange-Gardien (Québec)
J8L 0A9

Un service sur mesure en industrie et en agriculture !



Photographie 1 (Réf. 4037, GPS. 1607) : Amas de terre arable avec des souches d'arbres.



Photographie 2 (Réf. 4038, GPS. 1608) : Amas de sol arable, riche en matière organique (topsoil).

BÉLANGER
AGRO-CONSULTANT inc.

277 chemin Industriel local 8
L'Ange-Gardien (Québec)
J8L 0A9

Un service sur mesure en industrie et en agriculture !



Photographie 3 (Réf. 4039, GPS.1606) : Amas de sol arable, riche en matière organique (topsoil).



Photographie 4 (Réf. 4040, GPS. 1609) : Vue vers le sud-ouest, section ayant fait l'objet de nivellement avec autorisation (n° 353480 du 28 janvier 2008).

BÉLANGER
AGRO-CONSULTANT inc.

277 chemin Industriel local 8
L'Ange-Gardien (Québec)
J8L 0A9

Un service sur mesure en industrie et en agriculture !



Photographie 5 (Réf. 4041, GPS. 1609) : Vue vers le sud-est, section ayant fait l'objet de nivellement avec autorisation (n° 353480 du 28 janvier 2008).



Photographie 6 (Réf. 4042, GPS. 1610) : Vue vers le nord-est, section remblayée sans autorisation et création de fossés sur la limite sud et ouest de ce champ, section est.



Photographie 7 (Réf. 4043, GPS. 1610) : Vue vers le nord, section remblayée sans autorisation et création de fossés sur la limite sud et ouest de ce champ, section est.



Photographie 8 (Réf. 4044, GPS. 1610) : Vue vers le nord-ouest, création de fossés de part et d'autre du chemin d'accès, section est.



Photographie 9 (Réf. 4046, GPS. 1611) : Vue vers le sud, tamiseur (il sera utilisé pour tamiser les amas de sol arables avant le réaménagement), section est.



Photographie 10(Réf. 4047, GPS. 1612) : Vue vers le nord, des blocs de béton à sortir du site, section nord.



Photographie 11(Réf. 4048, GPS. 1613) : Vue vers le nord-est, sable abrasif de carrière à évacuer du site, section nord.



Photographie 12 (Réf. 4049, GPS. 1614) : Amas de roches locales, section nord.



Photographie 13 (Réf. 4050, GPS. 1615) : Vue vers le sud-ouest, section à l'ouest remblayée sans autorisation, section nord.



Photographie 14 (Réf. 4051, GPS. 1616) Vue vers le sud, section remblayée à l'est, sans autorisation, section est.



Photographie 15 (Réf. 4052, GPS. 1617) : Pédon 1 : couverture végétale diversifiée, section est.



Photographie 16 (réf. 4053, GPS. 1617) : Pédon 1 : 8 cm d'argile, 60 cm de sol arable, section est (sable limoneux et graveleux de couleur foncée) ajoutée comme remblai, et 50 cm d'argile grise, qui devrait être naturelle du terrain.

BÉLANGER
AGRO-CONSULTANT inc.

277 chemin Industriel local 8
L'Ange-Gardien (Québec)
J8L 0A9



Photographie 17 (Réf. 4054, GPS. 1618) : Pédon 2 : 8 cm d'argile, 67 cm de sol (sable limoneux et graveleux de couleur foncée) ajoutée comme remblai, et 25 cm de terre naturelle de texture grossière et de couleur jaune pâle (section est).



Photographie 18 : (Réf. 4055, GPS. 1619) : Pédon 3 : absence de remblai, avec 10 cm de terre arable gris foncé suivis de 15 cm de sable plus graveleux et plus clair présentant des nuances ocres liées à l'oxydation (section est).

BÉLANGER
AGRO-CONSULTANT inc.

277 chemin Industriel local 8
L'Ange-Gardien (Québec)
J8L 0A9



Photographie 19 (Réf. 4056, GPS. 1620) : Pédon 4 : 80 cm de remblai sans couche d'argile en surface dans ce secteur, présentant une couleur et une texture similaires à celles observées dans les autres pédons; suivi de 30 cm de sol naturel contenant des pierres de différents diamètres parfois > 10 cm (section est).



Photographie 20 (Réf. 4057, GPS. 1622) : Pédon 5 : 10 cm de terre arable, suivis de 90 cm d'argile avant de retrouver le sol naturel, caractérisé par une couleur pâle et des propriétés très drainantes, section est.

n ouest.

BÉLANGER
AGRO-CONSULTANT inc.

277 chemin Industriel local 8
L'Ange-Gardien (Québec)
J8L 0A9

Un service sur mesure en industrie et en agriculture !



Photographie 21 (Réf. 4065, GPS. 1627) : Vue vers le sud-est, section nord a réaménager.



Photographie 22 (Réf. 4066, GPS. 1627) : Vue vers le nord-est, section nord a réaménager.



Photographie 233 (Réf. 4067, GPS. 1627) : Vue vers le nord, section nord a réaménager.



Photographie 24 (Réf. 4067, GPS. 1627) : Vue vers l'ouest, section nord zone d'extraction à réaménager.

BÉLANGER
AGRO-CONSULTANT inc.

277 chemin Industriel local 8
L'Ange-Gardien (Québec)
J8L 0A9



Photographie 25 (Réf. 4068, GPS 1628) : Vue vers le nord-est, section nord.

Allen Furtado

De: Allen Furtado
Envoyé: 15 février 2023 15:08
À: Donnie heatlie
Objet: 439305 - accusé réception - addendum

Concernant les permis fournis dans la dernière communication,

La Commission tient à préciser que l'émission de permis municipaux ne vous dispense pas d'effectuer les demandes nécessaires auprès des autres organismes afin d'assurer la conformité des opérations. Nous vous invitons à vérifier s'il est nécessaire d'effectuer des démarches auprès d'autres organismes, incluant la Commission de protection du territoire et des activités agricoles du Québec, avec l'assistance de votre agronome.

En espérant que ces informations vous seront utiles.

Passez une excellente journée.

Allen Furtado
Enquêteur

(Direction des Affaires Juridiques et Enquêtes (D.A.J.E.)
Commission de protection du territoire agricole du Québec (C.P.T.A.Q.)

25, boulevard La Fayette, 3e étage, Longueuil (Québec) J4K 5C7
Téléphone: (450) 442-7132
Sans frais: 1-800-361-2090
Télécopieur: (450) 651-2258
Allen.Furtado@CPTAQ.gouv.qc.ca
www.cptaq.gouv.qc.ca

De : Donnie heatlie <transportheatlie@hotmail.com>
Envoyé : 15 février 2023 14:50
À : Allen Furtado <allen.furtado@cptaq.gouv.qc.ca>
Objet : Certificat d'autorisation

Ville de Brownsburg-Chatham
Service de l'urbanisme et du développement durable
300, rue Hotel de Ville
Brownsburg-Chatham
J8G 3B4
Téléphone: (450) 533-6687
Télécopieur: (450) 533-5795

COPIE DU DEMANDEUR

Certificat d'autorisation

Demande débutée le: 13/01/2023 Demande complétée le: 13/01/2023 No demande: 2023-00009

Saisie par: Matthew Boudreau, inspecteur en bâtiment

Type: **Certificat d'autorisation - REMBLAI/DÉBLAI** **No certificat: 2023-00010**

Nature: ESPACE DE TERRAIN NON AMÉNAGÉ ET INUTILISÉ Agricole

Identification

Propriétaire

HEATLIE DONNIE LEE
[redacted]
Tél.: [redacted]

Demandeur

HEATLIE DONNIE LEE
[redacted]
Tél.: [redacted]

Courriel:

Emplacement

Matricule: 2557-44-3720-0-000-0000 Code d'utilisation: 9100
Adresse: CHEMIN DUMOULIN, CHATHAM
Zones: AF-213
Lot distinct: ☐ Code ancienne ville: 7
Code de zonage: Blanc
Secteur d'inspection:
District électoral:
Arrondissement:
Service: Aucun
Cadastre: 6164613

Code d'utilisation projetée: 9100
Frontage: 255.09 m
Profondeur: 802.28 m
Superficie: 248 623.50 m²
Nombre de logements:
Année construction:
Nombre d'étages:
Aire de plancher m²:
Nombre d'unités touchées:

Travaux

Exécutant des travaux

HEATLIE DONNIE LEE
[redacted]
Tél [redacted]
Téléc.:
No RBQ: No NEQ:

Responsable

HEATLIE DONNIE LEE

Tél.: [redacted]
Date début des travaux: 13/01/2023
Date prévue fin des travaux: 13/07/2023
Date fin des travaux: __/__/____

Renseignements comptables

Valeur des travaux: [redacted] $ No facture: 831
Montant du permis: [redacted] $
Montant du dépôt garantie: 0,00 $ No reçu:

Certificat d'autorisation - REMBLAI/DÉBLAI

Localisation: Cour avant
Nombre de murets:

Longueur: 170 m
Hauteur: 0,6 m
Nombre de paliers: 1
Hauteur des paliers:

Documents requis	Requis	Reçu	Date réception
Description des travaux	☑	☑	13/01/2023
Plan d'aménagement	☑	☑	13/01/2023

Description des travaux:

Renouvellement de la demande de permis 2022-00007:

Travaux de remblai visant à ajouter une couche de sable et de glaise d'une épaisseur maximale de 0,60 mètres (moins de 2 pieds) sur une portion de 170 mètres par 150 mètres du terrain à l'exception des bandes de protections riveraines avec les cours d'eau soit sur une surface équivalente à environ 25 500 mètres carrés permettant de l'agriculture sur le terrain.

*****Le demandeur à la responsabilité de respecter tout autre loi et de s'assurer de faire tout autre demande d'autorisation nécessaire afin d'assurer la conformité.**

**Une distance minimale de 15 mètres doit être respectée entre les zones de remblai projetées et toute présence possible de tout milieux humides/lacs/cours d'eau.

Notes:
- Les opérations de remblais et de déblais doivent s'effectuer par paliers ou couches successives d'une épaisseur maximale de 1 mètre. Le remblaiement par des matériaux ou débris de construction, des souches d'arbres ou autres objets ou produits artificiels est prohibé (Règlement de zonage de la Ville de Brownsburg-Chatham numéro 197-2013, article 7.4.1, alinéa 3).
- Toutes opérations de remblais et de déblais doivent être effectuées de manière à prévenir tout glissement de terrain, éboulis, érosion ou autre phénomène de la nature. Des mesures de contrôle doivent être misent en place durant les travaux et après les travaux, s'il y a lieu (Règlement de zonage de la Ville de Brownsburg-Chatham numéro 197-2013, article 7.4.1, alinéa 4).
- Le nivellement du terrain et la modification de la topographie naturelle du terrain sont autorisés dans la mesure où les travaux consistent à supprimer les buttes de moins de 1 mètre et les cavités d'une profondeur inférieure à 1 mètre (Règlement de zonage de la Ville de Brownsburg-Chatham numéro 197-2013, article 7.4.2, alinéa 1).
- Le nivellement du terrain ne peut avoir pour effet de rendre dérogatoire la hauteur d'une construction, mesurée en mètres, à partir du niveau moyen du sol (Règlement de zonage de la Ville de Brownsburg-Chatham numéro 197-2013, article 7.4.2, alinéa 2).

Commentaires:

AUCUN REMBLAI À MOINS DE 15 M EN AMONT DE LA LIGNE DES HAUTES EAUX D'UN COURS D'EAU (LAC, RIVIÈRE, RUISSEAU, SOURCE) OU D'UN MILIEU HUMIDE (MARAIS, MARÉCAGE, ÉTANG)

NE PAS CAUSER D'OBSTACLE À L'ÉCOULEMENT DE L'EAU DANS LES FOSSÉS DE DRAINAGE

ENSEMENCER DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS AFIN D'ÉVITER L'ÉROSION

Signature du demandeur

Je soussigné(e) HEATLIE DONNIE LEE, déclare par la présente que les renseignements donnés ci-contre sont complets et exacts et que, si le certificat m'est accordé, je me conformerai aux conditions du présent certificat de même qu'aux dispositions des lois et règlements pouvant s'y rapporter.

Signé à Ville de Brownsburg-Chatham ce _____

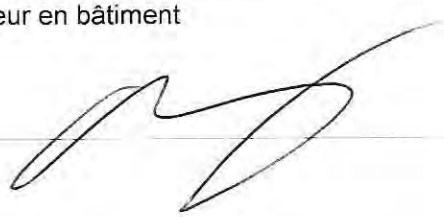
Signé par: _____

Certificat

Date émission: 13/01/2023 En vigueur jusqu'au: 13/07/2023 **No certificat:** **2023-00010**

Approuvé par: Matthew Boudreau, inspecteur en bâtiment Date: 13/01/2023

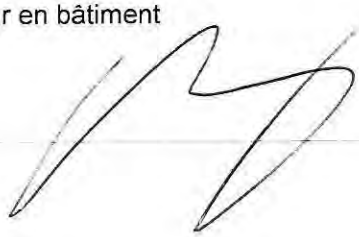
Signature: _____



Le propriétaire déclare que les renseignements ci-haut donnés sont exacts et que si le permis lui est accordé, il se conformera aux dispositions des règlements municipaux et à toutes autres lois ou règlements s'y rapportant. La délivrance d'un permis ou certificat, l'approbation des plans et devis ainsi que les inspections faites par un fonctionnaire sont des opérations à caractère administratif et ne doivent pas être interprétées comme constituant une garantie de qualité des plans, devis et travaux ou de conformité avec les lois et les règlements applicables à ces travaux. Les dispositions du présent permis doivent être satisfaites non seulement au moment de la délivrance du permis, mais en tout temps après la délivrance de celui-ci.

Responsable du dossier: Matthew Boudreau, inspecteur en bâtiment

Signature: _____



Ville de Brownsburg-Chatham
Service de l'urbanisme et du développement durable
300, rue Hotel de Ville
Brownsburg-Chatham
J8G 3B4
Téléphone: (450) 533-6687
Télécopieur: (450) 533-5795

Facture

No facture 831

Date émission de la facture 13/01/2023

Demandeur
HEATLIE DONNIE LEE
[redacted]
Téléphone: [redacted]

Propriétaire
HEATLIE DONNIE LEE
[redacted]
Téléphone: [redacted]

Matricule 2557-44-3720-0-000-0000
Emplacement CHEMIN DUMOULIN, CHATHAM

Type de permis **Certificat d'autorisation - REMBLAI/DÉBLAI**

No demande 2023-00009 No permis 2023-00010 Date émission du permis 13/01/2023

Description	Poste budgétaire	Montant
Montant du permis	0124100001	[redacted]
	Total	[redacted] $

Montant total [redacted] $

Paiement

Payé ☐ *Date encaissement:* __/__/____ *Mode de paiement:* ***No reçu:***

Payé par : *Référence:*

Initiales :

CERTIFICAT D'AUTORISATION

Ville de Brownsburg-Chatham
Service de l'urbanisme et du développement durable
300, rue Hotel de Ville
Brownsburg-Chatham
J8G 3B4
Téléphone: (450) 533-6687 Télécopieur: (450) 533-5795

SITE DES TRAVAUX
CHEMIN DUMOULIN, CHATHAM
CADASTRE(S) 6164613

CERTIFICAT NO
2023-00010

PROPRIÉTAIRE
HEATLIE DONNIE LEE
[redacted]

ÉMIS LE
13 janvier 2023

EN VIGUEUR JUSQU'AU
13 juillet 2023

TYPE / NATURE / DESCRIPTION
Certificat d'autorisation - REMBLAI/DÉBLAI
ESPACE DE TERRAIN NON AMÉNAGÉ ET INUTILISÉ
REMBLAI AGRICOLE

APPROUVÉ PAR
Matthew Boudreau, inspecteur en bâtiment

Signature:

CE CERTIFICAT DOIT ÊTRE AFFICHÉ DANS UN ENDROIT VISIBLE

Ville de Brownsburg-Chatham
Service de l'urbanisme et du développement durable
300, rue Hotel de Ville
Brownsburg-Chatham
J8G 3B4
Téléphone: (450) 533-6687
Télécopieur: (450) 533-5795

COPIE DU DEMANDEUR

Certificat d'autorisation

Demande débutée le: 13/01/2023 Demande complétée le: 13/01/2023 No demande: 2023-00010

Saisie par: Matthew Boudreau, inspecteur en bâtiment

Type: **Certificat d'autorisation - REMBLAI/DÉBLAI** **No certificat: 2023-00011**

Nature: ESPACE DE TERRAIN NON AMÉNAGÉ ET INUTILISÉ Agricole

Identification

Propriétaire

HEATLIE CHANCE
[redacted]
Tél.: [redacted]

Demandeur

HEATLIE CHANCE
DONNIE HEATLIE
[redacted]
Tél.: [redacted]

Courriel:

Emplacement

Matricule: 2557-14-4685-0-000-0000 Code d'utilisation: 9100
Adresse: CHEMIN DUMOULIN, CHATHAM
Zones: AF-213
Lot distinct: ☐ Code ancienne ville: 7
Code de zonage: Blanc
Secteur d'inspection:
District électoral:
Arrondissement:
Service: Aucun
Cadastre: 6164612

Code d'utilisation projetée: 9100
Frontage: 428.98 m
Profondeur: 802.28 m
Superficie: 248 623.50 m²
Nombre de logements:
Année construction:
Nombre d'étages:
Aire de plancher m²:
Nombre d'unités touchées:

Travaux

Exécutant des travaux

HEATLIE CHANCE
13 MONTEE WERT
BROWNSBURG-CHATHAM QC
J8G 2L5 Tél (613) 551-2068
Téléc.:
No RBQ: No NEQ:

Responsable

HEATLIE CHANCE

Tél.: (613) 551-2068
Date début des travaux: 13/01/2023
Date prévue fin des travaux: 13/07/2023
Date fin des travaux: __/__/____

Renseignements comptables

Valeur des travaux: [redacted] $ No facture: 832
Montant du permis: [redacted] $
Montant du dépôt garantie: 0,00 $ No reçu:

Certificat d'autorisation - REMBLAI/DÉBLAI

Localisation: Cour avant
Nombre de murets:

Longueur: 170 m
Hauteur: 0,6 m
Nombre de paliers:
Hauteur des paliers: 1

Documents requis	Requis	Reçu	Date réception
Description des travaux	☑	☑	13/01/2023
Plan d'aménagement	☑	☑	13/01/2023

Description des travaux:

Renouvellement de la demande de permis 2022-00008:

Travaux de remblai visant à ajouter une couche de sable et de glaise d'une épaisseur maximale de 0,60 mètres (moins de 2 pieds) sur une portion de 170 mètres par 150 mètres du terrain à l'exception des bandes de protections riveraines avec les cours d'eau soit sur une surface équivalente à environ 25 500 mètres carrés permettant de l'agriculture sur le terrain.

*****Le demandeur à la responsabilité de respecter tout autre loi et de s'assurer de faire tout autre demande d'autorisation nécessaire afin d'assurer la conformité.**

**Une distance minimale de 15 mètres doit être respectée entre les zones de remblai projetées et toute présence possible de tout milieux humides/lacs/cours d'eau.

Notes:
- Les opérations de remblais et de déblais doivent s'effectuer par paliers ou couches successives d'une épaisseur maximale de 1 mètre. Le remblaiement par des matériaux ou débris de construction, des souches d'arbres ou autres objets ou produits artificiels est prohibé (Règlement de zonage de la Ville de Brownsburg-Chatham numéro 197-2013, article 7.4.1, alinéa 3).
- Toutes opérations de remblais et de déblais doivent être effectuées de manière à prévenir tout glissement de terrain, éboulis, érosion ou autre phénomène de la nature. Des mesures de contrôle doivent être misent en place durant les travaux et après les travaux, s'il y a lieu (Règlement de zonage de la Ville de Brownsburg-Chatham numéro 197-2013, article 7.4.1, alinéa 4).
- Le nivellement du terrain et la modification de la topographie naturelle du terrain sont autorisés dans la mesure où les travaux consistent à supprimer les buttes de moins de 1 mètre et les cavités d'une profondeur inférieure à 1 mètre (Règlement de zonage de la Ville de Brownsburg-Chatham numéro 197-2013, article 7.4.2, alinéa 1).
- Le nivellement du terrain ne peut avoir pour effet de rendre dérogatoire la hauteur d'une construction, mesurée en mètres, à partir du niveau moyen du sol (Règlement de zonage de la Ville de Brownsburg-Chatham numéro 197-2013, article 7.4.2, alinéa 2).

Commentaires:

AUCUN REMBLAI À MOINS DE 15 M EN AMONT DE LA LIGNE DES HAUTES EAUX D'UN COURS D'EAU (LAC, RIVIÈRE, RUISSEAU, SOURCE) OU D'UN MILIEU HUMIDE (MARAIS, MARÉCAGE, ÉTANG)

NE PAS CAUSER D'OBSTACLE À L'ÉCOULEMENT DE L'EAU DANS LES FOSSÉS DE DRAINAGE

ENSEMENCER DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS AFIN D'ÉVITER L'ÉROSION

Signature du demandeur

Je soussigné(e) HEATLIE CHANCE, déclare par la présente que les renseignements donnés ci-contre sont complets et exacts et que, si le certificat m'est accordé, je me conformerai aux conditions du présent certificat de même qu'aux dispositions des lois et règlements pouvant s'y rapporter.

Signé à Ville de Brownsburg-Chatham ce _____

Signé par: _____

Certificat

Date émission: 13/01/2023 En vigueur jusqu'au: 13/07/2023 **No certificat: 2023-00011**

Approuvé par: Matthew Boudreau, inspecteur en bâtiment Date: 13/01/2023

Signature: _____

Le propriétaire déclare que les renseignements ci-haut donnés sont exacts et que si le permis lui est accordé, il se conformera aux dispositions des règlements municipaux et à toutes autres lois ou règlements s'y rapportant. La délivrance d'un permis ou certificat, l'approbation des plans et devis ainsi que les inspections faites par un fonctionnaire sont des opérations à caractère administratif et ne doivent pas être interprétées comme constituant une garantie de qualité des plans, devis et travaux ou de conformité avec les lois et les règlements applicables à ces travaux. Les dispositions du présent permis doivent être satisfaites non seulement au moment de la délivrance du permis, mais en tout temps après la délivrance de celui-ci.

Responsable du dossier: Matthew Boudreau, inspecteur en bâtiment

Signature: _____

Ville de Brownsburg-Chatham
Service de l'urbanisme et du développement durable
300, rue Hotel de Ville
Brownsburg-Chatham
J8G 3B4
Téléphone: (450) 533-6687
Télécopieur: (450) 533-5795

Facture

No facture 832

Date émission de la facture 13/01/2023

Demandeur
HEATLIE CHANCE
CONTACT: DONNIE HEATLIE
[redacted]
Téléphone: [redacted]

Propriétaire
HEATLIE CHANCE
[redacted]
Téléphone: [redacted]

Matricule 2557-14-4685-0-000-0000
Emplacement CHEMIN DUMOULIN, CHATHAM

Type de permis **Certificat d'autorisation - REMBLAI/DÉBLAI**

No demande 2023-00010 No permis 2023-00011 Date émission du permis 13/01/2023

Description	Poste budgétaire	Montant
Montant du permis	0124100001	[redacted]
	Total	[redacted]$

Montant total [redacted]$

Paiement

Payé ☐ *Date encaissement:* __/__/____ *Mode de paiement:* ***No reçu:***

Payé par : *Référence:*

Initiales :

CERTIFICAT D'AUTORISATION

Ville de Brownsburg-Chatham
Service de l'urbanisme et du développement durable
300, rue Hotel de Ville
Brownsburg-Chatham
J8G 3B4
Téléphone: (450) 533-6687 Télécopieur: (450) 533-5795

SITE DES TRAVAUX
CHEMIN DUMOULIN, CHATHAM
CADASTRE(S) 6164612

CERTIFICAT NO
2023-00011

PROPRIÉTAIRE
HEATLIE CHANCE
[redacted]

ÉMIS LE
13 janvier 2023

EN VIGUEUR JUSQU'AU
13 juillet 2023

TYPE / NATURE / DESCRIPTION
Certificat d'autorisation - REMBLAI/DÉBLAI
ESPACE DE TERRAIN NON AMÉNAGÉ ET INUTILISÉ
REMBLAI AGRICOLE

Signature:

APPROUVÉ PAR
Matthew Boudreau, inspecteur en bâtiment

CE CERTIFICAT DOIT ÊTRE AFFICHÉ DANS UN ENDROIT VISIBLE

Mtre Sarah Lacasse Dwyer, notaire

450 990 9532 ● s.dwyer@notarius.net● Fax: 866 299 5942
19 Canal N., Grenville, Qc, J0V 1J0

On November 6th, 2025

COMMISSION DE PROTECTION
DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ)
1010, rue de Sérigny, suite 700 – 7e étage
Longueuil (Québec)
J4K 5G7

Regarding : CPTAQ file no. 439305

(Donnie Lee HEATLIE, Chance HEATLIE, 9376-7507 QUÉBEC INC)

Dear collaborators,

Regarding the file 439305, I have been mandated by the abovementioned clients to represent them in the course of this file.

First, please be advised that my clients intend to conform to the requirements expressed by the CPTAQ in the *ordonnance* dated October 16th 2025.

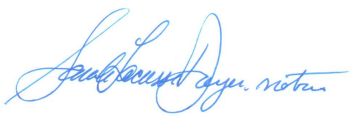
Second, to this effect they have started the rehabilitation of the land described as being lots 6 164 612 and 6 164 613 Cadastre du Québec, Argenteuil.

Third, please be advised that there is currently no storing of materials ("*entreposage"*), no screening activities ("*tamisage"*) and no importation of foreign materials ("*matériaux exogènes"*), in conformity with your instructions. The client is currently in the process of removing any equipment, the process will be completed shortly.

Finally, the clients intend to act as follows:

1) before November 24th 2025, provide proof that an "*agronome*" has been hired to provide a rehabilitation plan;
2) before January 24th, 2026, provide the rehabilitation plan to the CPTAQ;
3) before August 24th, 2026, execute the works required in conformity with the said rehabilitation plan;
4) before November 24th, 2026, deposit the final report by the "*agronome*" certifying the full rehabilitation of the said land.

We remain available for more information, at your request. Regards,



Me Sarah Lacasse Dwyer, Notary at law, LLB, DDN

N/D 25D12960149

Rapport d'inspection agronomique

Remblai, sur une partie des lot 6 164 612 et 6 164 613
La municipalité de Brownsburg-Chatham

Présenté à

Monsieur Donnie Lee Heatlie, pour répondre à l'ordonnance au dossier numéro 439305 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin de régulariser la situation.

Réalisé par

Roger Francis Bioka-Kiminou, agr.
Bélanger Agro-Consultant Inc.

18 juin 2026

Table des matières

Object du mandat 1
Méthodologie de travail 1
Description de sol 2
Observations et recommandations 2
Diagnostique visuel 2
Analyse de sol 5
Stratigraphie 6
Conclusion 8
Annexe 1 Photographies 10
Inspection du 14 novembre 2026 11
L'inspection du 8 mai 2026 25
Annexe 2 Cartes 31
Annexe 3 Rapport d'analyses agronomique de sol 32
Annexe 4 Rapport d'analyse environnementales 33
Annexe 5 Attestation de conformité 34

Object du mandat

Monsieur Donnie Lee Heatlie a mandaté la firme Bélanger Agro-Consultant Inc. pour l'aider à répondre à l'ordonnance de la CPTAQ numéro 439305, datée du 16 octobre 2025.

Le mandat consiste à déposer auprès de la Commission, pour approbation, un plan de réaménagement tenant compte des caractéristiques initiales du terrain, dans le but d'assurer une remise en état conforme ou supérieure à celle des lots 6 164 612 et 6 164 613.

Dans le cadre de ce mandat, Bélanger Agro-Consultant Inc. a pour obligations de :

- Évaluer les caractéristiques initiales du terrain, le volume et la superficie occupés par le matériel terreux, ainsi que son impact environnemental.
- Élaborer un plan et un programme de réaménagement intégrant les caractéristiques agronomiques et environnementales du site, les résultats des analyses du matériel terreux, et les exigences de la Commission.
- Réaliser des visites de suivi à intervalles réguliers afin de constater l'avancement et la conformité des travaux correctifs réalisés selon le plan approuvé.
- Encadrer le programme de remise en état du site, visant un retour à l'état d'origine ou à un état agronomiquement amélioré.
- Produire un rapport final contenant les observations de terrain, les constats de conformité, les résultats d'analyses et les photographies démontrant le retrait des matériaux non conformes et la réalisation des travaux prescrits.

Le rapport final attestant de la conformité des travaux réalisés au plan déposé sera produit à l'issue de l'exécution des travaux et dans les 12 mois suivant la notification de l'ordonnance 439305.

Le présent rapport a donc été rédigé pour répondre aux exigences de la Commission, après inspection des lieux. Une couverture de neige importante était présente lors de la première visite effectuée en automne 2025, et il est prévu que l'inspection soit reconduite au printemps 2026 afin de permettre une meilleure appréciation des matériaux terreux entassés en amas ainsi que des autres matériaux pouvant être présents sur le site, et ce, en complément des résultats des analyses demandées.

Une deuxième visite a été réalisée le 08 mai 2026, en présence de monsieur Donnie Heatlie.

Méthodologie de travail

Les informations sur le potentiel agricole des sols proviennent des cartes de classement selon leurs possibilités d'utilisation agricole de l'Inventaire des terres du Canada (ARDA). Les données relatives aux séries de sols ont été obtenues à partir des cartes de l'IRDA (voir la « Carte de sols » à l'annexe 2).

En complément, nous avons consulté les documents suivants :

- Les photographies aériennes récentes de la zone
- Les données LIDAR disponibles
- Le guide des bonnes pratiques agronomiques
- L'ordonnance de la CPTAQ numéro 439305

- Les rapports d'analyses et autres documents pertinents.

Une visite de terrain a été réalisée le 24 novembre 2025 afin de constater l'état des lieux et de collecter les données nécessaires à l'étude. Cette visite a permis de réaliser des sondages pédologiques (pédons) à sept emplacements dans le but de :

- Caractériser le terrain d'origine avant remblai et déterminer l'épaisseur moyenne du remblai appliqué
- Procéder à une caractérisation environnementale du remblai, incluant les métaux, HAP et C10-C50
- Évaluer l'épaisseur de la couche de terre arable remise sur le remblai.

Les coordonnées des sites de sondage ont été relevées à l'aide d'un GPS de type Garmin, modèle GPSMap64st. Des échantillons de sol de surface ainsi que du sol naturel ont été prélevés (voir tableau 1) et envoyés au laboratoire Agro Enviro-Lab pour analyses standard (voir annexe 3).

Une deuxième visite, réalisée le 8 mai 2026, a été effectuée afin de prélever des échantillons de sol provenant des amas situés à l'entrée du site, dans le but de les caractériser sur le plan agronomique. Une inspection visuelle du site a également été réalisée afin d'évaluer les interventions requises pour l'élaboration d'un plan de réaménagement du site.

Description de sol

Le site est constitué de sols de classe 4 selon la carte de classement des sols en fonction de leur potentiel agricole, présentant notamment :

- Une contrainte de pierrosité dans la portion sud
- Des contraintes liées au manque d'humidité et à une fertilité naturellement faible.

L'étude pédologique de l'IRDA indique la présence de deux séries de sols sur le site :

- Un loam sableux de la série Argenteuil.
- Un loam sableux de la série Saint-Gabriel, cette dernière correspondant au secteur où l'on observe la plus grande quantité de matériaux de remblai. (Https://www.info-sols.ca).

Observations et recommandations

Diagnostique visuel

Lors de la visite du 24 novembre 2025, une couche de neige de plus de 15 cm recouvrait le sol, ce qui a limité l'efficacité de l'inspection.

À la date de la première visite, les amas de terre stockés n'ont pas pu être évalués en termes de volume. Toutefois, des souches et des fragments de bois de plus de 7,5 cm ont été identifiés, nécessitant que ces matériaux terreux soient tamisés afin d'éliminer tout débris ligneux.

Le sol naturel du site présente une forte proportion de pierres de gros calibre. Dans les secteurs où une compaction serait observée, une décompaction à l'aide de la pelle d'une excavatrice apparaît plus adaptée qu'un sous-solage conventionnel, afin de limiter la remontée de pierres et de fragments grossiers en surface.

Le site a été traité comme quatre secteurs distinctes (voir carte des visites à l'annexe 2) :

1. **Secteur 1** : (identifié en rouge sur la carte des visites de site à l'annexe 2) : les remblais ont été mis en place, les fossés ont été aménagés et une végétation s'est déjà établie en surface. Les pédons 1 à 5 ont été réalisés dans cette secteur, et des échantillons de sol ont été prélevés puis acheminés pour analyses environnementales afin de confirmer l'absence de contamination des matériaux terreux (voir photographies 6 à 16 de l'annexe 1).
   Les observations réalisées dans les pédons indiquent que la couche arable présente sur le site est généralement mince, avec une épaisseur moyenne d'environ 8 cm (le pédon 3 non perturbé présentant une épaisseur d'environ 10 cm). Dans ce contexte, l'ajout d'amendements organiques tels que du fumier, du compost ou des matériaux résiduels fertilisants (MRF) est recommandé afin d'améliorer les propriétés biologiques du sol et de favoriser l'établissement de la végétation.

Les recommandations pour ce secteur 1:

- Amender le secteur avec de la matière organique afin de stimuler l'activité biologique du sol.
- Maintenir et stabiliser les fossés déjà aménagés afin d'assurer un drainage adéquat du site.
- Conserver le couvert végétal déjà établi afin de limiter l'érosion et de favoriser la stabilisation des remblais.
- Procéder à un ensemencement à l'aide d'un mélange de graminées et de légumineuses pérennes afin de favoriser la restructuration du sol et l'amélioration de sa qualité agronomique.
  Maintenir ce couvert végétal pendant une période suffisante avant toute remise en culture afin de permettre la reconstruction progressive de la structure du sol.

Voir en annexe 5, l'attestation de conformité des travaux dans ce secteur 1.

2. **Secteur 2 :** (identifié en rose sur la carte des inspections à l'annexe 2) : dans ce secteur, le sol est dépourvu de terre arable au nord. Il s'agit d'une aire utilisée pour l'entreposage et la circulation. On y observe la présence de pierres de gros calibre, de blocs de béton et de souches d'arbres (voir photographies 17 à 19 de l'annexe 1).

Voici ta liste corrigée, clarifiée et uniformisée :

- Retirer le matériel non conforme présent dans cette aire (béton, souches d'arbres, etc.).
- Reprofiler la portion nord afin d'assurer un drainage de surface orienté vers le sud-est.
- Décompacter le sol à l'aide de la pelle mécanique, en évitant de remonter les matériaux grossiers du substrat naturel en surface.
- Appliquer une couche de terre arable équivalente à celle observée au pédon 3 non perturbé, soit une épaisseur d'environ 10 cm.
- Procéder à un ensemencement à l'aide d'un mélange de graminées et de légumineuses pérennes afin de favoriser la restructuration du sol et l'amélioration de sa qualité agronomique.
  Maintenir ce couvert végétal pendant une période suffisante avant toute remise en culture afin de permettre la reconstruction progressive de la structure du sol.

3. **Secteur 3 :** cet secteur correspond à une aire d'extraction récente. Le sol y présente une topographie fortement perturbée et plusieurs pierres de gros calibre sont visibles en surface à la suite des travaux d'extraction (voir photographies 24 à 32 et 34 à 37 de l'annexe 1).

Recommandations pour ce secteur :

- Retirer du site les matériaux non conformes présents dans cette aire, notamment les morceaux de béton, les souches d'arbres et les pierres de très gros calibre.
- Apporter un remblai de qualité environnementale plus petit que A afin d'harmoniser les conditions de surface avec celles des secteurs 2 et 3, tout en conservant une faible pente favorisant le drainage naturel vers le sud-est.
- Appliquer une couche uniforme d'environ 10 cm de terre arable (équivalente à celle observée au pédon 3 non perturbé).
- Procéder à un ensemencement à l'aide d'un mélange de céréales et de légumineuses pérennes afin de favoriser la restructuration du sol et l'amélioration de sa qualité agronomique.
- Maintenir ce couvert végétal pendant une période suffisante avant toute remise en culture afin de permettre la reconstruction progressive de la structure du sol.

4. **Secteur 4 :** (voir le secteur représenté en jaune sur la carte des inspections du site à l'annexe 2) : dans ce secteur, le sol a été nivelé et une culture fourragère a été implantée. Toutefois, les pédons 6 et 7 ont mis en évidence la présence d'un remblai non conforme en zone agricole, notamment en raison de la présence d'impuretés dans les matériaux (débris de plastique) (voir photographies 20 à 23, 28 à 40 et 33 de l'annexe 1).

Ce secteur nécessite le retrait complet du remblai sous la supervision d'un géologue ou d'un professionnel habilité au suivi de la décontamination des sols, afin d'assurer l'enlèvement

adéquat des matériaux non conformes en milieu agricole. Le remplacement devra être effectué par un remblai de qualité environnementale appropriée (catégorie inférieure à A).

À la suite de ces travaux, une visite de suivi devra être réalisée afin d'évaluer les interventions de réaménagements requis pour ce secteur, notamment en fonction de la topographie après enlèvement du remblai (voir les profils des pédons 6 et 7).

Une fois l'ensemble des travaux complétés, une attestation de conformité pourra être émise pour les secteurs 2, 3 et 4.

Analyse de sol

Le tableau 1 présente les résultats des analyses agronomiques de sol de surface issues des pédons, ainsi que ceux d'un échantillon de sol naturel prélevé en milieu forestier sur le site (lot 6 164 612) et d'un échantillon provenant des amas de sol situés à l'entrée du site.

Tableau 1 - Résultats des échantillons de sol

# Paramètre	pH (eau)	pH (tampon)	M.O. (%)	CEC	P (Mehlich III)	K (Mehlich III)	Mg (mg/kg)	# Laboratoire
Sol naturel	7,3	7,3	2,6	7,5	53	172	219	SO-0903008
Remblai au champ	7,1	7,1	1,9	18,7	37	318	521	SO-0903009
Amas de terre végétale à l'entrée	7,6	7,6	2	7,2	49	154	271	SO-0903010
Amas de terre végétale à l'entrée (8 mai 2026)	7,1	7,1	3,1	12,8	34	295	433	SO-0912122

Les analyses agronomiques présentées au tableau 1 mettent en évidence des différences entre le sol naturel, le remblai en place au champ et les amas de terre végétale situés à l'entrée du site.

Le sol naturel présente un pH neutre à légèrement alcalin (7,3), une teneur en matière organique relativement faible (2,6 %) et une capacité d'échange cationique (CEC) faible (7,5). Ces caractéristiques sont typiques de sols minéraux peu développés, avec une capacité limitée de rétention des éléments nutritifs. Les concentrations en phosphore (53 kg/ha) et en potassium (172 kg/ha) indiquent une fertilité modérée, avec une disponibilité légèrement plus favorable en potassium.

Le remblai au champ présente un pH similaire (7,1). La CEC est toutefois nettement plus élevée (18,7), ce qui s'explique par une texture plus fine et une meilleure capacité de rétention des éléments nutritifs et de l'eau. Le potassium est particulièrement élevé (318 kg/ha), tandis que le phosphore demeure modéré (37 kg/ha).

L’amas de terre végétale à l’entrée présente un pH légèrement plus élevé (7,6), indiquant un milieu un peu plus alcalin. La matière organique y est faible (2 %), comparable au sol naturel, ce qui suggère un horizon de surface partiellement mélangé avec des couches sous-jacentes. La CEC (7,2) est faible et similaire à celle du sol naturel. Les teneurs en phosphore (49 kg/ha) et en potassium (154 kg/ha) sont légèrement inférieures à celles observées dans le sol naturel.

Dans l’ensemble, ces résultats indiquent que le remblai présente un potentiel agronomique intéressant en raison de sa CEC plus élevée, mais qu’il nécessite une gestion adaptée, notamment par l’apport de matière organique et l’ajustement des éléments nutritifs, afin d’optimiser ses propriétés agronomiques.

Les amas de terre végétale, quant à eux, constituent une ressource utilisable pour le réaménagement, mais leur faible teneur en matière organique nécessite des amendements (fumier, compost ou MRF). Ces apports permettront d’améliorer la structure du sol ainsi que de corriger certaines carences en éléments nutritifs, notamment le phosphore et les autres éléments essentiels, en fonction de la culture prévue lors de la remise en état finale du site.

Stratigraphie

Cinq pédons ont été réalisés dans le secteur sud du site (secteur 1, secteur remblayé), tandis que deux pédons ont été effectués dans le secteur nord (secteur 4).

Ces pédons ont permis d’évaluer l’épaisseur des horizons de surface ainsi que l’épaisseur des remblais présents dans ces secteurs. Des échantillons ont également été prélevés à partir de ces pédons afin de réaliser des analyses environnementales des matériaux de remblai (voir la carte des inspections à l’annexe 2 ainsi que les photographies 13 à 24 de l’annexe 1).

Tableau 2 - Épaisseur de sol et stratigraphie

	Sondage	Point GPS	Épaisseur de végétation		Description	Photographie
			Limite supérieure (cm)	Limite inférieure (cm)		
Aire à l’est	Pédon 1 (122 cm)	1617	0	8	Sol de surface : couche argileuse gris foncé remise en surface.	13
			8	68	60 cm de terre organique (sable limoneux et graveleux de couleur brun foncé) ajoutée en remblai.	
			68	118	50 cm d’argile grise, avec des pierres en profondeur	

			118	---	Sable grossier de couleur pâle, avec des nuances rougeâtres indiquant l'oxydation de cette couche.	
Présence de remblais dans les 118 premiers centimètres						
Pédon 2 (75 cm)	1618		0	8	Sol de surface : couche argileuse gris foncé remise en surface.	14
			8	75	67 cm de terre organique (sable limoneux et graveleux de couleur foncée) ajoutée en remblai.	
			75	---	25 cm de terre naturelle, de texture grossière et de couleur jaune pâle.	
Présence de remblais dans les 75 premiers centimètres						
Pédon 3 (45 cm)	1619		0	10	Pas de remblai dans ce secteur : 10 cm de terre arable gris foncé, composée de sable et d'un faible pourcentage de limon, présentant du gravier.	15
			10	25	15 cm de sable plus graveleux, avec une couleur plus claire que la couche arable et présentant des nuances acres suite à une oxydation de cette couche	
			25	---	Sol de texture grossière (sable, gravier, pierres et une très faible proportion de limon), de couleur jaune pâle.	
Pas de remblai dans ce point						
Pédon 4 (110 cm)	1620	0	80		80 cm de remblai sans couche d'argile en surface dans ce secteur, de même couleur et texture que dans les autres pédons.	16
		80	110		30 cm de sol naturel (sable de couleur foncée avec un grand nombre de graviers et une faible proportion de limon), avec des pierres de plusieurs centimètres d'envergure.	
Présence de remblais dans les 80 premiers centimètres						
Pédon 5 (110 cm)	1621	0	10		Une couche arable avec un mélange d'argile, de sable et de limon de couleur brun foncé à noir.	17
		10	100		Couche argileuse sur 90 cm avant de retrouver le sol naturel, avec sa couleur pâle et ses propriétés très drainantes.	
		100	---		Sol naturel (sable limoneux) de couleur brun pâle et ses propriétés très drainantes, avec du gravier et des pierres de tailles variées, distribués aléatoirement dans le profil.	

					Présence de remblais dans les 100 premiers centimètres	
Aire à l'ouest	Pédon 6 (170 cm)	1623	0	160	Remblai non conforme à évacuer du terrain.	18, 19, 20 et 21
	Présence de remblais dans les 160 premiers centimètres					
	Pédon 7 (205 cm)	1624	0	200	Remblai non conforme à évacuer du terrain.	22, 23 et 24
	Présence de remblais dans les 200 premiers centimètres					

Conclusion

Le présent rapport a été réalisé dans le cadre de l'ordonnance numéro 439305 émise par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), visant la caractérisation des lots 6 164 612 et 6 164 613 ainsi que l'élaboration d'un plan de réaménagement adapté aux conditions observées sur le terrain. Les travaux effectués comprennent des visites de terrain, des sondages pédologiques, des analyses de sols ainsi que la compilation de données environnementales et agronomiques, permettant d'établir un portrait détaillé de l'état actuel du site.

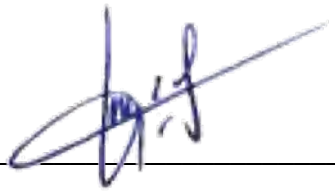
Les observations de terrain mettent en évidence un site fortement perturbé par des activités d'extraction de matériaux terreux et de remblai, présentant une hétérogénéité importante des conditions de sol selon les secteurs.

Le plan de réaménagement proposé varie selon les secteurs d'intervention. Le site a été divisé en quatre secteurs, où les travaux visent notamment à corriger les dépressions, uniformiser la topographie, retirer les matériaux non conformes et restaurer le sol à l'aide d'a terre arable conservée sur le site et de remblais conformes, exempts de contamination. Les interventions recommandées, incluant le reprofilage, le décapage sélectif, l'apport de terre arable, l'ensemencement et la stabilisation végétale, permettront de favoriser une reprise adéquate du couvert végétal et d'améliorer progressivement les propriétés agronomiques du site.

Les analyses environnementales réalisées dans le secteur 1 respectent les cristaires environnementale de la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés, notamment pour les cristaires de hydrocarbures et des métaux.

Le réaménagement du secteur 4 nécessitera l'intégration à l'équipe d'un professionnel spécialisé dans la gestion et la réhabilitation des sols contaminés.

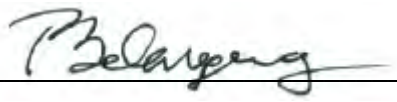
Enfin, le plan proposé permet d'envisager un retour du site pour un usage agricole.



18 juin 2026

Roger Francis Bioka-Kiminou, agr. OAQ #7385 **Date**

Réviseur :



18 juin 2026

Pierre Bélanger, agr. OAQ #3089 **Date**

Annexe 1
Photographies

Inspection du 14 novembre 2026



Photographie 1 (Réf. 4037, GPS. 1607) : Amas de terre végétale avec des souches d'arbres à l'entrée site.



Photographie 2 (Réf. 4038, GPS. 1608) : Amas de terre végétale à l'entrée site.



Photographie 3 (Réf. 4039, GPS.1606) : Amas de terre végétale à l'entrée site.



Photographie 4 (Réf. 4040, GPS. 1609) : Vue vers le sud-ouest, secteur ayant fait l'objet de nivellement avec autorisation (n° 353480 du 28 janvier 2008).



Photographie 5 (Réf. 4041, GPS. 1609) : Vue vers le sud-est, secteur ayant fait l'objet de nivellement avec autorisation (n° 353480 du 28 janvier 2008).



Photographie 6 (Réf. 4042, GPS. 1610) : Vue vers le nord-est, secteur remblayé sans autorisation et création de fossés sur la limite sud et ouest de ce champ, secteur 1.



Photographie 7 (Réf. 4043, GPS. 1610) : Vue vers le nord, secteur remblaye et création de fossés sur la limite sud et ouest de ce champ, secteur 1.



Photographie 8 (Réf. 4044, GPS. 1610) : Vue vers le nord-ouest, création de fossés de part et d'autre du chemin, secteur 1.



Photographie 9 (Réf. 4046, GPS. 1611) : Vue vers le sud, tamiseur utilisé pour le tamisage des amas de terre arable avant le réaménagement du secteur 1. L'équipement a été déplacé à l'entrée du site lors de la visite du 8 mai 2026.



Photographie 10 (Réf. 4051, GPS. 1616) Vue vers le sud, secteur I.



Photographie 11 (Réf. 4052, GPS. 1617) : Emplacement du pédon 1 : couverture végétale, secteur 1.



Photographie 12 (réf. 4053, GPS. 1617) : Pédon 1 (secteur 1) : couche superficielle de 8 cm d'argile reposant sur 60 cm de terre végétale de texture sablo-limoneuse à graveleuse et de couleur foncée. Cette dernière recouvre un remblai d'argile grise d'environ 50 cm d'épaisseur, déposé sur le sol naturel.



Photographie 13 (Réf. 4054, GPS. 1618) : Pédon 2 (secteur 1) : couche superficielle de 8 cm d'argile reposant sur 67 cm de terre végétale de texture sablo-limoneuse à graveleuse et de couleur foncée. Cette couche a été déposée directement sur le terrain naturel.



Photographie 14 : (Réf. 4055, GPS. 1619) : Pédon 3 (secteur 1) : profil naturel non remanié. Horizon A de 10 cm, de couleur gris foncé, surmontant un horizon sableux à graveleux de couleur plus claire, caractérisé par la présence de teintes ocres témoignant de processus d'oxydation.



Photographie 15 (Réf. 4056, GPS. 1620) : Pédon 4 (secteur 1) : couche de remblai terreux d'environ 80 cm d'épaisseur, de texture sablo-limoneuse à graveleuse et de couleur foncée, similaire aux matériaux observés dans les autres pédons. Cette couche recouvre le terrain naturel, composé d'un matériau pierreux riche en éléments grossiers.



Photographie 16 (Réf. 4057, GPS. 1622) : Pédon 5 (secteur 1) : couche superficielle de terre végétale de 10 cm d'épaisseur reposant sur un remblai argileux d'environ 90 cm. L'ensemble recouvre le sol naturel.



Photographie 17(Réf. 4047, GPS. 1612) : Vue vers le nord, des blocs de béton à sortir du site, secteur 2.



Photographie 18(Réf. 4048, GPS. 1613) : Vue vers le nord-est, sable abrasif , sotie du site lors de la visite du 8 mai 2026., secteur 2.



Photographie 19 (Réf. 4049, GPS. 1614) : Rejet de pierres anthropiques de gros calibre dans le secteur 2.



Photographie 20 (Réf. 4059, GPS. 1623) : Secteur 4 : remblai d'environ 160 cm d'épaisseur constitué d'un matériau terreux présentant des odeurs perceptibles et contenant des débris de plastique.



Photographie 21 (Réf. 4061, GPS. 1623) : Pédon 6 (secteur 4) : remblai d'environ 160 cm d'épaisseur constitué d'un matériau terreux présentant des odeurs perceptibles et contenant des débris de plastique.



Photographie 22 (Réf. 4062, GPS. 1624) : Pédon 7 (secteur 4) : remblai terreux d'environ 200 cm d'épaisseur, présentant une odeur perceptible et contenant des fragments de plastique.



Photographie 23 (Réf. 4064, GPS. 1624) : Pédon 7 (secteur 4) : remblai terreux présentant une odeur perceptible et contenant des fragments de plastique.



Photographie 24 (Réf. 4050, GPS. 1615) : Vue vers le sud-ouest, secteur 3. Secteur ayant fait l'objet de travaux de dessouchage et de déboisement.



Photographie 25 (Réf. 4065, GPS. 1627) : Vue vers le sud-est, secteur 3.



Photographie 26 (Réf. 4066, GPS. 1627) : Vue vers le nord-est, secteur 3.



Photographie 27 (Réf. 4067, GPS. 1627) : Vue vers le nord, secteur 3.



Photographie 28 (Réf. 4068, GPS 1628) : Vue vers le nord-est, secteur 3.

L’inspection du 8 mai 2026



Photographie 29 (Réf. 14) : Vue vers l’est, secteur 3, état du site après la fonte des neiges (référence photographie 26).



Photographie 30 (Réf. 16) Vue vers le nord-est, secteur 3, état du site après la fonte des neiges (référence photographie 26).



Photographie 31 (Réf. 158) Vue vers le sud-est, état du site après la fonte des neiges (référence photographie 26).



Photographie 32 (Réf. 125) : Vue vers le nord illustrant la transition entre les secteurs 3 et 4, état du site après la fonte des neiges (référence photographie 27).



Photographie 33 (Réf. 136) Vue vers l'ouest du secteur 4, montrant la présence de débris de plastiques en surface.



- **Photographie 34 (Réf. 204) Vue vers le nord-est du secteur 3, état du site après la fonte des neiges (référence photographie 28).**



- **Photographie 35 (Réf. 328) : Présence de rebuts de béton et de souches d'arbres dans le secteur 3, lesquels doivent être retirés dans le cadre des travaux de réaménagement.**



Photographie 36 (Réf. 443) : Présence de rebuts de béton dans le secteur 3, à retirer.



Photographie 37 (Réf. 500) : Présence de rebuts de matériaux de construction et de béton dans le secteur 3, à retirer.



Photographie 38 (Réf. 935) : Couche de surface du pédon 7 (secteur 4), remblai terreux odorant avec présence de plastiques.



Photographie 39 (Réf. 5002) : Couche de surface du pédon 7 (secteur 4), remblai terreux odorant avec présence de plastiques.



Photographie 40 (Réf.5534) : Couche de surface du pédon 6 (secteur 4), remblai terreux odorant avec présence de plastiques.

Annexe 2
Cartes

Annexe 3
Rapport d'analyses agronomique de sol

Annexe 4
Rapport d'analyse environnementales

Annexe 5
Attestation de conformité

Mtre Sarah Lacasse Dwyer, notaire

450 990 9532 ● s.dwyer@notarius.net● Fax: 866 299 5942
19 Canal N., Grenville, Qc, J0V 1J0

On January 16th, 2026

COMMISSION DE PROTECTION
DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ)
1010, rue de Sérigny, suite 700 – 7e étage
Longueuil (Québec)
J4K 5G7

Regarding : CPTAQ file no. 439305 (online deposit of documents)

(Donnie Lee HEATLIE, Chance HEATLIE, 9376-7507 QUÉBEC INC)

Dear collaborators,

Regarding the file 439305, I have been mandated by the abovementioned clients to represent them in the course of this file with the professional assistance of a licensed agronome.

To this effect, we are requesting prolongation of the deadlines established by you, simply because the winter season does not permit the agronome to produce a detailed rehabilitation plan without fully seeing the current state of the land. You'll find the detailed request by Roger Francis Bioka-Kiminou (agr. OAQ #7385) is attached to this letter.

We remain available for more information, thank you for your collaboration in this matter. Regards,



Me Sarah Lacasse Dwyer, Notary at law, LLB, DDN

N/D 25D12960149

Between

Donnie Lee Heatlie
[redacted]
Tel: [redacted]
Email: [redacted]

(hereinafter named **CLIENT**)

And

Bélanger Agro-Consultant inc.
277-8 ch. Industriel
L'Ange-Gardien, QC, J8L 0A9
Tel: (819) 986-7829 Fax: (819) 986-9698
E-mail: info@belanger-agro.com

(hereinafter named **AGROLOGIST**)

1. The Mandate

The mandate consists in submitting to the Commission de protection du territoire agricole du Québec (Commisison) for approval, a rehabilitation plan developed in consideration of the original characteristics of the land, with the objective of ensuring restoration equal to or superior to that of lots 6 164 612 and 6 164 613 prior to their operation.

This plan must be submitted within three (3) months following notification of the Order, unless an extension is granted by the Commission.

A report confirming that the work carried out complies with the approved plan shall also be prepared upon completion of the work.

This file is part of Order No. 439305, issued on October 16, 2025.

2. The Contract

As part of this mandate, the AGROLOGIST shall prepare an assessment of the current state of the site, a record of backfill deliveries, and a review of the control measures performed by the transport company and/or site supervisor concerning the backfilled material present on lots 6 164 612 and 6 164 613.

The AGROLOGIST shall assess the original characteristics of the land, determine the volume and area occupied by the backfilled material, and conduct an environmental characterization of this material.

The AGROLOGIST shall also assist the CLIENT in responding to the violations reported by the Commission, notably those relating to:

- The storage of screening equipment.
- Screening operations involving materials.
- The importation and storage of materials exogenous to the designated lots.
- The use of a portion of such materials as backfill over an area of approximately five (5) hectares.

A. DURATION

This contract shall remain in effect until December 31, 2026, and/or until approval by the Commission, commencing on the date of signature and terminating upon submission of the final report to the CPTAQ.

B. CLIENT'S OBLIGATIONS

- **Condition 1:** Provide the AGROLOGIST with all correspondence received from the transporter, including documents related to the controls performed, as well as the registry of earthen material deliveries to lots 6 164 612 and 6 164 613, of the Quebec cadaster, Argenteuil.

- **Condition 2:** Follow the recommendations of the AGROLOGIST and comply with the rehabilitation plan approved by the Commission.
- **Condition 3:** Make available to the AGROLOGIST any equipment necessary for the completion of the work that the AGROLOGIST is unable to provide.
- **Condition 4:** Bear all costs related to environmental analyses of the earthen material present on lots 6 164 612 and 6 164 613.
- **Condition 5:** Assist the AGROLOGIST in implementing the rehabilitation program aimed at restoring lots 6 164 612 and 6 164 613 to their original or an improved agronomic condition, as approved by the Commission.

C. ELEMENTS OF THE MANDATE

- Conduct a site visit (with prior approval from the CLIENT) to assess current site conditions and collect the data required for the preparation of the rehabilitation plan requested by the Commission.
- Develop a rehabilitation plan and program for lots 6 164 612 and 6 164 613, considering the original characteristics of the terrain, the results of the environmental analyses of the backfill material, and the requirements of the Commission under Order No. 439305, issued on October 16, 2025.
- Perform an agronomic and environmental assessment of the backfill material present on the site to determine its compliance and potential impact on the receiving soil.
- Conduct periodic follow-up visits, with prior CLIENT approval, to monitor implementation of the rehabilitation plan approved by the Commission and verify the compliance of corrective work carried out.
- Oversee the site restoration program to ensure a return to the original or an agronomically improved state.

D. FEES

- During the term of the mandate, fees related to the work shall be invoiced at an approximate price of [redacted]$, billed at an hourly rate. The fee will also vary according to the progress of the rehabilitation plan that has received the Commission's approval. **A[redacted]$ deposit is required upon signature of this mandate.**
- Upon completion of the work, a report shall be prepared and submitted to the CPTAQ.

Please note that the following items **are not included in this service offer:

- Costs related to agronomic and environmental analyses;
- Costs associated with the preparation of the file for submission to the MELCCFP;
- Costs related to any additional studies (ecological, noise, etc.).
- Cost for the form submission (payable to the MELCCFP)

E. TERMINATION

- The CLIENT and/or the AGROLOGIST may terminate this Agreement at any time, provided there is a fair and reasonable cause, by delivering written notice to the other party, with the Agreement terminating upon receipt of such notice.
- In the event of termination or cancellation of this Agreement, the CLIENT agrees to pay the AGROLOGIST, at the time of termination, the fair proportion of work executed up to that point.

F. DISCLOSURE OF INFORMATION AND ACCESS TO DOCUMENTS

The AGROLOGIST may transmit the following documents to the MELCCFP, the CPTAQ and the municipality concerned by the activities in question:

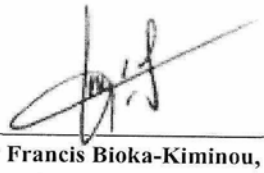
- A copy of the declaration of conformity or ministerial authorization, in whole or in part.
- Relevant contact information for the parties involved.
- The application for municipal authorization, if applicable.

G. RELEASE FROM PROFESSIONAL SECRECY

The CLIENT releases the AGROLOGIST named in this contract from his obligation of professional secrecy and confidentiality with regard to the situations described in this contract.

3. Signatures

I, Roger Francis Bioka-Kiminou, AGROLOGIST at **Bélanger Agro-Consultant inc**. agrees to supervise the operation of the site, according to the terms of the contract, described above.



Roger Francis Bioka-Kiminou, agr. member 7385
Bélanger Agro-Consultant inc.

2025-11-13
Date

I, Donnie Lee Heatlie, authorized representative for **Excavation et Terracement Heatlie** agree to comply with all the terms of the contract, described above by the AGROLOGIST.



Client

18 nov. 2025
Date

Commission
de protection
du territoire agricole
Québec

RECOMMANDÉ

Longueuil, le 16 octobre 2024

PRÉAVIS
Article 14.1 - Loi sur la protection du
territoire et des activités agricoles

Chance Jessie Heatlie
[redacted]

Donnie Lee Heatlie
[redacted]

Excavation et Terrassement Heatlie
a/s Donnie Lee Heatlie
1021, chemin Staynerville Ouest
Brownsburg-Chatham (Québec) J8G 1M3

OBJET :	Dossier	:	439305
	Lots	:	6 164 612, 6 164 613
	Cadastre	:	Cadastre du Québec
	Circonscription foncière	:	Argenteuil
	Municipalité	:	Brownsburg-Chatham
	MRC	:	Argenteuil

Bonjour,

Les lots 6 164 612, 6 164 613 font partie de la zone agricole et sont assujettis aux dispositions de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*[1] (la Loi). L'article 26 de la Loi interdit toute forme d'utilisation d'un lot à des fins autres que l'agriculture à moins d'une autorisation de la Commission ou de l'exercice d'un droit prévu à la Loi ou à un règlement adopté en vertu de la Loi.

Le 24 novembre 2022, il a été constaté que les lots mentionnés en objet sont utilisés aux fins suivantes :

- Entreposage d'équipements servant au tamisage;
- Opérations de tamisage de matériaux;

[1] RLRQ, c. P-41.1

Québec
200, chemin Sainte-Foy, 2e étage
Québec (Québec) G1R 4X6
Téléphone : 418 643-3314
Sans frais : 1 800 667-5294
Télécopieur : 418 643-2261
www.cptaq.gouv.qc.ca

Longueuil
1010, rue de Sérigny, 7e étage
Longueuil (Québec) J4K 5G7
Téléphone : 450 442-7100
Sans frais : 1 800 361-2090
Télécopieur : 418 643-2261

- Importations et entreposage de matériaux exogènes aux lots;
- Utilisation d'une partie des matériaux importés à des fins de remblais sur une superficie d'environ 5 hectares.

Ces utilisations, sans droit ni autorisation de la Commission, constituent des manquements à l'article 26 de la Loi et doivent cesser immédiatement.

Nous vous avisons qu'au terme d'un délai de **trente (30) jours** à compter de la date de réception du présent préavis, la Commission pourrait rendre une ordonnance visant à faire cesser le manquement et, s'il y a lieu, démolir les travaux exécutés et remettre les lieux en leur état antérieur.

Ainsi, conformément à l'article 14.1 de la Loi, vous avez le droit, **pendant ce délai**, de présenter des observations **écrites**, de produire des documents pour compléter le dossier et de demander une rencontre avec des membres de la Commission pour exposer votre point de vue sur le manquement qui vous est reproché.

Vous pouvez nous transmettre vos observations écrites ou faire une demande de rencontre en complétant en ligne le formulaire de recours. Rendez-vous dans la section *Infraction* de notre site Web, puis sur *Préavis d'ordonnance*, et sur *Quoi faire de ce préavis?*. Vous y trouverez une section pour présenter des observations écrites.

Si vous n'êtes pas en mesure de déposer ces documents en ligne, veuillez les acheminer par courrier à notre bureau de Québec dont les coordonnées apparaissent au bas de la première page.

Tout manquement à la Loi vous rend passibles des sanctions qui y sont prévues.

Veuillez agir en conséquence.

La Commission

MXD/pg

c. c. Municipalité de Brownsburg-Chatham

Longueuil, le 31 janvier 2023

RAPPORT D'ENQUÊTE

OBJET:	Dossier	:	439305
	Lots rénovés	:	6 164 612 et 6 164 613
	Cadastre	:	Du Québec
	Circonscription foncière	:	Argenteuil
	Municipalité	:	Brownsburg-Chatham
	M.R.C.	:	Argenteuil

IDENTIFICATION DES PERSONNES VISÉES

Propriétaires : **Chance Jessie Heatlie** (Lot 6 164 612)

[redacted]

Donnie Lee Heatlie (Lot 6 164 613)

[redacted]

Exploitant : **Excavation et Terrassement Heatlie**
1021, chemin Staynerville Ouest
Brownsburg-Chatham (Québec)
J8G 1M3
613 551-2068
ExcavationHeatlie@Outlook.com

BUT DE L'ENQUÊTE

Vérifier l'utilisation d'un lot situé en zone agricole, plus précisément, l'enlèvement de sol arable sur les lots visés.

RÉSULTAT DE L'ENQUÊTE

Les vérifications effectuées ont permis de constater qu'il n'y a pas eu d'enlèvement de sol arable. Cependant, il y a été constaté des opérations de tamisage de matériel, ainsi que l'entreposage dudit matériel sur les lots visés. Une partie des matériaux tamisés sont utilisés aux fins de remblai sur les lots visés, sur une superficie approximative de 5 hectares.

Ces activités sont effectuées sans apparence de droit ni autorisation de la Commission.

Le dossier est transmis pour étude.

LES FAITS

Identification et assujettissement des lots.

1. L'emplacement visé est situé en zone agricole et assujetti à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA) depuis le **1er DÉCRET**, du 9 novembre 1978.

2. Les lieux visés sont situés en partie dans un massif d'érables protégés d'une superficie de 24,77 hectares. Une superficie d'environ 12,07 hectares des lots fait partie de ce massif. Cependant, une analyse des photographies aériennes prises sur place démontre qu'aucun peuplement n'a été touché.

P-1 : Carte d'inventaire forestier

Propriétaire

3. Le 4 décembre 2020, en vertu de l'acte de succession 25 908 163, Chance Jessie Heatlie acquiert le lot visé et en est encore propriétaire à ce jour. Cet acte mentionne qu'une partie du lot 4 423 038 lui est léguée, soit le lot rénové 6 164 612.

4. Le 4 décembre 2020, en vertu de l'acte de succession 25 908 163, Donnie Lee Heatlie acquiert le lot visé et en est encore propriétaire à ce jour. Cet acte mentionne qu'une partie du lot 4 423 038 lui est léguée, soit le lot rénové 6 164 613.

P-2 : Acte 25 908 163
P-3 : Index des immeubles

Exploitant

5. « Excavation et Terrassement Heatlie » est une entreprise constituée depuis le 11 avril 2018 et immatriculée au Registre des entreprises du Québec à l'adresse du 1021, chemin Staynerville à Brownsburg-Chatham. Elle déclare des activités de « Travaux d'Excavation et de nivellement ».

P-4 : Extrait du Registre des entreprises du Québec et RBQ

Visite des lieux

6. Le 24 novembre 2022, j'ai effectué une visite des lieux en compagnie de Chance Jessie Heatlie. Sur les lots visés, j'ai pris des photographies. J'ai constaté les éléments suivants :

- Des camions-bennes font le dépôt de matériel sur les lots et quittent les lieux complètement déchargés;
- De la machinerie de tamisage, actuellement à l'arrêt;
- Des amas, décrits par le propriétaire comme étant du sol arable, entassés en périphérie de la superficie.

P-5 : Photographies prises le 24 novembre 2022
P-6 : Plans synthèses

Témoins

7. Le 24 novembre 2022, j'ai rencontré un conducteur d'un camion-benne non identifié. Celui-ci m'a indiqué :

- qu'il n'effectue que la livraison de matériel sur les lots visés;
- que le matériel livré est destiné principalement au tamisage;
- qu'il n'y a aucun matériel qui sort des lots;
- que le matériel provient d'un chantier actuellement en excavation à l'extérieur des lots visés;

8. Le 24 novembre 2022, j'ai rencontré M. Chance Jessie Heatlie, copropriétaire du lot et de l'entreprise « Excavation et Terrassement Heatlie ». Celui-ci m'a indiqué :

- qu'il ne sort pas du sol arable;
- que le sol arable a été entassé en périphérie des lots;
- qu'il procède au tamisage du matériel provenant de l'extérieur des lots;
- qu'il utilise le matériel arable extrait du tamisage afin de créer un fond arable;

- que le matériel excédentaire provenant du tamisage, soit de la pierre, des cailloux et autres, est ensuite revendu afin de financer les opérations de remblai;
- que son frère est principalement celui qui s'occupe des opérations et des demandes de permis;
- que l'objectif est de rendre le sol plus propice afin d'y faire la culture du foin;
- que le foin récolté servira à nourrir le bétail et les chevaux qu'il possède.

Autres vérifications

9. Les propriétés de Chance Jessie Heatlie et Donnie Lee Heatlie sont toutes deux de plus de 10 hectares boisés.

10. Le 25 juin 2021, la municipalité de Brownsburg-Chatham délivre un permis de remblai/déblai à Donnie Heatlie. Cependant, ce permis n'était valide que sur le lot 6 164 612 et expirait le 25 décembre 2021. Aucune demande d'autorisation visant ces activités n'a été reçue dans cette période. Lors d'un entretien téléphonique avec l'inspecteur municipal, M. Matthew Boudreau, une demande de renouvellement de permis pour remblai/déblai aurait été reçue le 12 janvier 2023.

P-7 : Permis échu

11. Le montage évolutif des photographies aériennes montre l'évolution du lot de 1979 à 2022. On note que l'endroit a toujours été dépourvu de végétation. En 2007, on constate qu'un reboisement a été effectué et qu'une partie de la superficie est maintenant devenue une forêt.

P-8 : Montage évolutif 1979 à 2022

12. Le 13 janvier 2023, un avis agronomique, daté du 14 août 2019, est produit par M. Donnie Heatlie. Cet avis détaille les opérations désirées.

P-9 : Avis agronomique 2019

DOSSIERS ANTÉRIEURS

13. Le 29 janvier 2008, au dossier 353480, la Commission autorise des opérations d'entreposage et de conditionnement de déblai. La demande a été effectuée par M. Donald Heatlie, le père (maintenant décédé) des propriétaires actuels. Les circonstances sont similaires au présent dossier. Certaines des photographies contenues dans le rapport pourraient être d'intérêt pour la Commission.

P-10 : Décision et rapport de surveillance au dossier 353480

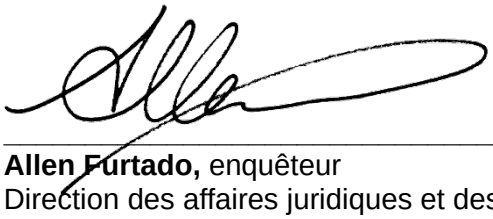
14. Le 22 novembre 2007, un dossier d'enquête est ouvert sur un lot appartenant au père des propriétaires, M. Donald Heatlie, à proximité des lots visés au présent dossier. Le dossier concernait l'extraction de sable et des activités reliées au déneigement.

Le dossier est fermé le 28 janvier 2011, à la suite de l'autorisation rendue au dossier 365976, émise par la Commission le premier février 2011.

Le 29 mai 2013, au dossier 404490, la Commission autorise les activités de concassage accessoire à l'exploitation d'une gravière au dossier 365976.

15. Le 10 mai 2013, le dossier d'enquête 377864 est ouvert suivant le non-respect des conditions de l'autorisation au dossier 353480. À la suite d'une ordonnance émise le 29 novembre 2013, un second rapport d'enquête, daté du 27 août 2014, confirme que l'ordonnance est respectée et le dossier est conséquemment fermé.

P-11 : Attestation de conformité au dossier 377864



Allen Furtado, enquêteur
Direction des affaires juridiques et des enquêtes

LISTE DES PIÈCES DOSSIER 439305

1. Carte d'inventaire forestier
2. Acte numéro 25 908 163
3. Index des immeubles
4. Extrait du Registre des entreprises du Québec et RBQ
5. Photographies prises le 24 novembre 2022
6. Plans synthèses
7. Permis échu
8. Montage évolutif 1979 à 2022
9. Avis agronomique 2019
10. Décision et rapport de surveillance au dossier 353480
11. Attestation de conformité au dossier 377864

_____

Allen Furtado, enquêteur
Direction des affaires juridiques et des enquêtes

ERPE
EOEC
EOFT
EOFT
EOFX
EOFT
EOFT
EOFT

Chemin Dunnsville

Mètres 50 100 150

Dossier: 439305 Échelle 1:4500
Brownsburg-Chatham (V) 76043
Orthophoto: WMS_MERN_2018_Decennal_20cm_(2018)

Commission de protection
du territoire agricole du Québec
Impression : 2022-11-25 15:30:26

Érable à sucre
Érable rouge

Numéro inscription :	25 908 163	**Circ. foncière :**	Argenteuil
DHM de présentation :	2020-12-04 13:48		

Registre des mentions

REQUEST FOR REGISTRATION BY EXCERPT OF A DEED

A deed of declaration of transmission and delivery of legacy was signed on On August 22nd 2017 by Lindsey HEATLIE, liquidator of the estate of her mother, Diane PERREAULT before the undersigned Notary, under minute number 937.

IN THE YEAR OF TWO THOUSAND AND SEVENTEEN
On August twenty-second.

BEFORE Mtre Sarah Dwyer, Notary at Lachute, Province of Quebec.

APPEARED:

-Lindsey HEATLIE, [redacted]1, acting in her quality of liquidator of the succession of **Diane PERREAULT**[redacted]) under the terms of the will signed before Sarah Dwyer, Notary, on February twenty-fourth, two thousand and sixteen (February 24th, 2016), under her minute number 657;

WHO, in accordance with article 2999 of the *Civil Code of Québec*, has declared as follows:

1. [redacted], **Diane PERREAULT,** in her lifetime, residing [redacted]

2. [redacted]).

3. The Deceased was of Canadian nationality.

4. The Deceased was the widow of the late Donald William HEATLIE, to whom she was married, under the regime of partnership of acquests, no marriage contract having preceded their marriage celebrated on September twenty-ninth, nineteen hundred and seventy-nine (September 29th, 1979), in the city of Brownsburg, Quebec, where they established their first matrimonial domicile.

5. [redacted]

Lindsey HEATLIE, [redacted]

Donnie Lee HEATLIE, [redacted]

Chance HEATLIE, [redacted]

6. The succession is testamentary, the deceased having left a last will and testament executed before Mtre Sarah Dwyer, notary, on February twenty-fourth, two thousand and sixteen (February 24, 2016), under number 657 of her minutes.

7. The will research certificates from the *Chambre des notaires* on July 12, 2017, certificate number 1240846 accompanying this document confirms that the last will is the one received by Mtre Sarah Dwyer, notary, as described above.

8. The will research certificates from the the Barreau du Québec on July 17, 2017 number 5260372 accompanying this document confirm there is no registered before a Lawyer.

9. The Deceased bequeathed her daughter, **Lindsey HEATLIE,** the following immovables:

DESCRIPTION

(...)

B) An immovable property known and designated as being a **PART** of lot number **FOUR MILLION FOUR HUNDRED TWENTY-THREE THOUSAND AND THIRTY-EIGHT (4 423 038)** of **Cadastre of Quebec**, registration division of **Argenteuil** described as follows;

BOUNDED towards the North by Staynerville West road, being lot 4 424 200, towards the East by Montée Hall, being lot 4 459 314, towards the South-west by parts of lot 4 423 038 hereinafter described, towards the West by lot 4 423 036.

MEASURING three hundred fifty-nine metres and eighty-eight centimetres (359,88 m, being 1 180.7 ft) in one North line, sixty metres and eighty-seven centimetres (60,87 m, being 199.7 ft) in another North line, sixty metres and eighty-four centimetres (60,84 m, being 199.6 ft) in another North line, fifty-seven metres and seventy-eight centimetres (57,78 m, being 189.6 ft) in another North line, two hundred thirty metres and twelve centimetres (230,12 m, being 755.0 ft) in one East line, seventy-seven metres and thirty centimetres (77,30 m, being 253.6 ft) in another East line, one hundred sixty metres and thirty-four centimetres (160,34 m, being 526.0 ft) in another East line, ninety-three metres and forty-seven centimetres (93,47 m, being 306.7 ft) in another East line, five hundred and sixty-seven metres and ninety-three centimetres (567,93 m, being 1 863.3 ft) in another South-west line, three hundred and forty-four metres and eighty-four centimetres (344,84 m, being 1 131.4 ft) in its West line.

CONTAINING a superficial area of two hundred forty-two thousand eight hundred and eleven square metres (242 811,0 square metres, being 60.00 acres).

The South-west limit of the hereinabove described parcel corresponds to the south-west transmission line of Hydro-Québec, as shown on the plan done by René Tousignant, Québec Land Surveyor, done on February 15th, 2016, under minute number 11 733 (file no.10234).

Being known as the land on the corner of Staynerville West and the "Montée Hall".

10. The Deceased bequeathed to her son, **Donnie Lee HEATLIE** the following immovables:

DESCRIPTION

(…)

2) An immovable property known and designated as being a PART of lot number **FOUR MILLION FOUR HUNDRED TWENTY-THREE THOUSAND AND THIRTY-EIGHT (4 423 038)** of **Cadastre of Quebec**, registration division of **Argenteuil** as being composed:

BOUNDED towards the North-east by part of lot 4 423 038 hereinabove described, towards the East by Montée Hall, being lot 4 459 314, towards the South-east by Montée Hall, being lot 4 459 407, towards the East by Montée Hall, being lots 4 459 407 and 4 424 193, towards the South and towards the East by lot 4 459 419, towards the South and towards the East by lot 4 424 193, towards the South by Dumoulin road, being lot 4 424 270, towards the West by part of lot 4 423 038 hereinabove described.

MEASURING three hundred eighty-eight metres and fifty-four centimetres (388,54 m, being 1 274.7 ft) in its North-east line, eighteen metres and two centimetres (18,02 m, being 59.1 ft) in one East line, one hundred twenty-three metres and four centimetres (123,04 m, being 403.7 ft) in another East line, two hundred nine metres and seventy centimetres (209,70 m, being 688.0 ft) in another East line, fifty-three metres and sixty centimetres (53,60 m, being 175.9 ft) in another East line,thirty-one metres and ninety-three centimetres (31,93 m, being 104.8 ft) in its South-east line, one hundred seven metres and twenty centimetres (107,20 m, being 351.7 ft) in another East line, fifty-two metres and forty-six centimetres (52,46 m, being 172.1 ft) in another South line, ten metres and fifteen centimetres (10,15 m, being 33.3 ft) in another East line, forty metres and forty-eight centimetres (40,48 m, soit 132.8 pi) in another South line, one hundred four metres and fifteen centimetres (104,15 m, being 341.7 ft) in another East line, one hundred fifty-eight metres and fifty-five centimetres (158,55 m, being 520.2 ft) in another South line, ninety-six metres and fifty-four centimetres (96,54 m, being 316.7 ft) in another South line, eight hundred two metres and twenty-eight centimetres (802,28 m, being 2 632.1 ft) in another West line.

CONTAINING a superficial area of two hundred forty-eight thousand six hundred and twenty-three square metres and five tenths (248 623,5 square metres, being 61.44 acres).

The North-east limit of the hereinabove described parcel corresponds to the south-west transmission line of Hydro-Québec, as shown on the said plan.

11. The Deceased left in her succession to her son, **Chance HEATLIE**, the following immovable:

DESCRIPTION

An immovable property known and designated as being a PART of lot number **FOUR MILLION FOUR HUNDRED TWENTY-THREE THOUSAND AND THIRTY-EIGHT (4 423 038)** of **Cadastre of Quebec**, registration division of **Argenteuil** as being composed:

BOUNDED towards the North and towards the West by lot 4 423 036, towards the North-east by part of lot 4 423 038 hereinabove described, towards the East by part of lot 4 423 038 hereinabove described, towards the South by Dumoulin road, being lot 4 424 270, towards the West by lot 4 422 929.

MEASURING two hundred seventy-one metres and twenty-one centimetres (271,21 m, being 889.8 ft) in its North line, four hundred sixty-one metres and ninety-one centimetres (461,91 m, being 1 515.5 ft) in one West line, one hundred seventy-nine metres and thirty-nine centimetres (179,39 m, being 588.5 ft) in its North-east line, eight hundred and two metres and twenty-eight centimetres (802,28 m, being 2 632.2 ft) in its East line, one hundred sixty-seven metres and forty-eight centimetres (167,48 m, being 549.5 ft) in one South line, two hundred sixty-one metres and fifty centimetres (261,50 m, being 857.9 ft) in another South line, four hundred eight metres and sixty centimetres (408,60 m, being 1 340.6 ft) in another West line.

CONTAINING a superficial area of two hundred forty-eight thousand six hundred and twenty-three square metres and five tenths (248 623,5 m², being 61.44 acres).

The North-east limit of the hereinabove described parcel corresponds to the south-west transmission line of Hydro-Québec, as shown on the said plan.

ORIGINE OF RIGHT OF OWNERSHIP

The deceased was owner of the immovables properties for having acquired of the Estate of Donald William Heatlie, under the terms of a deed of declaration of transmission, signed before Me Sarah Dwyer, Notary in Lachute, on October 27th, 2015 and registered at Argenteuil under number **21 928 820**.

DELIVERY OF LEGACY

The Appearer, in her quality of liquidator, hereby remits the said immovables to herself and her brother Donnie Lee Heatlie (…) and abandons seizure in their favour.

DELIVERY OF LEGACY

The Appearer, in her quality of liquidator, hereby remits the said immovables to herself and her brothers, Donnie Lee HEATLIE and Chance HEATLIE and abandons seizure in their favour.

INTERVENTION

Herein intervened :
-Chance HEATLIE, [redacted]

-Donnie Lee HEATLIE, [redacted]

WHO DECLARED that they accept delivery of the legacies herein and they release Lindsey Heatlie in her quality of liquidator of the succession of Diane PERREAULT from her administration in respect of the aforesaid immovables, and grant her full and final acquittance thereof.

ADJUSTMENTS

The Appearer declared that they have made no adjustments between them.

PARTICULARS REQUIRED UNDER SECTION 9 OF THE *ACT RESPECTING DUTIES ON TRANSFERS OF IMMOVABLES*

The parties make the following declarations:

a) The transferor is **Estate Diane PERREAULT**, under of care of Lindsey Heatlie, domiciled [redacted]

b) The transferees are:

-Lindsey Heatlie, [redacted]

-Donnie Lee Heatlie, [redacted]

-Chance Heatlie, [redacted]

c) The immovables which are the object of the present transfer are situated in the Town of **Brownsburg-Chatham;**

d) The amount or the considerations for the transfer of these immovables is **zero dollar (0,00$)**;

(…)

f) The amount constituting the basis of imposition of the transfer duties is for the immovable at Staynerville West and the Montée Hall is **SEVENTY-FOUR THOUSAND DOLLARS (74 000,00$)**;

The amount of the transfer duties is **FOUR HUNDRED AND NINETY DOLLARS (490,00$)**;

(…)

h) The transfer concerns only a corporeal immovable and does not concern movables referred to in section 1.0.1 of the *Act respecting duties on transfers of immovables*.

i) There is an exemption from payment of transfer duties in virtue of section 20 d) of the Act, because the transferees are the children of the deceased.

WHEREOF ACT at Lachute, under the number NINE HUNDRED AND THIRTY-SEVEN (937) of the minutes of the undersigned notary.

AND AFTER DUE READING HEREOF, the parties signed in the presence of the notary.

(signed)
Donnie Lee HEATLIE,

(signed)
Chance HEATLIE

(signed)
Lindsey HEATLIE

(signed)
MTRE SARAH DWYER, NOTARY

TRUE COPY OF THE ORIGINAL REMAINING IN MY OFFICE.

FOR TRUE EXCERPT, delivered on December third two thousand twenty (Dec. 3rd, 2020) of the minute number 937 of my records.

Me Sarah Lacasse Dwyer, Notary

TRUE EXCERPT COPY of the original remaining in my office.

Reproduction du nom du signataire du document numéro 25 908 163

Nom du signataire du document 25 908 163

Sarah Lacasse Dwyer

Énergie et Ressources naturelles
Québec

ÉTAT CERTIFIÉ D'INSCRIPTION
DE DROIT
AU REGISTRE FONCIER DU QUÉBEC

Je certifie que la réquisition présentée le 2020-12-04 à 13:48 a été inscrite au Livre foncier de la circonscription foncière de Argenteuil

sous le numéro 25 908 163.

Identification de la réquisition

Mode de présentation :	Extrait
Forme :	Notariée en minute
Notaire instrumentant :	Me Sarah Lacasse Dwyer
Numéro de minute :	937

Index des immeubles - Section informatisée

Index des immeubles

Circonscription foncière :	Argenteuil	**Dates de mise à jour du Registre**	
Cadastre :	Cadastre du Québec	**Droits :**	2022-11-25 10:49
Lot :	6 164 612	**Radiations :**	2022-10-19 14:17
Date d'établissement :	2020-04-08 09:00 Soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre		
Plan :	Liste des plans		
Concordance :	Partie du (des) lot(s) 4 423 038.		

Date de présentation	Numéro d'inscription	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
2020-12-04	25 908 164	Avis cadastral	Requérant	HEATLIE, Chance	Réf. : 25 908 163		
2020-12-04	25 908 163	Déclaration de transmission	Défunt Légataire	PERREAULT, Diane HEATLIE, Chance			

Index des immeubles - Section informatisée

Index des immeubles

Circonscription foncière :	Argenteuil	**Dates de mise à jour du Registre**	
Cadastre :	Cadastre du Québec	**Droits :**	2022-11-25 13:34
Lot :	6 164 613	**Radiations :**	2022-10-19 14:17
Date d'établissement :	2020-04-08 09:00 Soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre		
Plan :	Liste des plans		
Concordance :	Partie du (des) lot(s) 4 423 038.		

Date de présentation	Numéro d'inscription	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
2020-12-04	25 908 164	Avis cadastral	Requérant	HEATLIE, Donnie Lee	Réf. : 25 908 163		
2020-12-04	25 908 163	Déclaration de transmission	Défunt Légataire	PERREAULT, Diane HEATLIE, Donnie Lee			

Plan cadastral

Liste des plans

Document à afficher :	Plan parcellaire	1 de 2	
Circonscription foncière :	Argenteuil		
Cadastre :	Cadastre du Québec		
Lot :	4 423 038		
Type de document :	Plan parcellaire	**Numéro de document :**	1168809


6 164 611
S: 242 811,0
6 164 613
S: 248 623,5
6 164 612
S: 248 623,5
4 423 036
4 422 929
4 424 193
MONTÉE HALL

Contexte de l'opération cadastrale

Numéro de dossier :	1168809
Circonscription foncière :	Argenteuil
Dépôt au cadastre :	2020-04-07
Entrée en vigueur au BPD :	2020-04-08

Identification du lot

Numéro de lot : 6 164 611

Concordance(s)

Numéro(s) de lot : 4 423 038 ptie

Propriétaire(s)

HEATLIE, LINDSEY

Titre(s) de propriété

Mode(s) d'acquisition : Succession

Localisation du lot

Municipalité(s) : Brownsburg-Chatham (Ville)

Identification du lot

Numéro de lot : 6 164 612

Concordance(s)

Numéro(s) de lot : 4 423 038 ptie

Propriétaire(s)

HEATLIE, CHANCE

Titre(s) de propriété

Mode(s) d'acquisition : Succession

Localisation du lot

Municipalité(s) : Brownsburg-Chatham (Ville)

Identification du lot

Numéro de lot : 6 164 613

Concordance(s)

Numéro(s) de lot : 4 423 038 ptie

Propriétaire(s)

HEATLIE, DONNIE LEE

Titre(s) de propriété

Mode(s) d'acquisition : Succession

Localisation du lot

Municipalité(s) : Brownsburg-Chatham (Ville)

Signature de l'arpenteur(e)-géomètre			
Fait conformément aux dispositions de l'article :	3043, al.1 C.c.Q.		
Préparé à :	Lachute		
Signé par :	Pierre-Simon Madore, arpenteur(e)-géomètre		
Minute :	4760	**En date du :**	18 octobre 2017

Information provenant de l'habillage du plan	
Projection MTM, fuseau :	8
Feuillet(s) cartographique(s) :	31G10-050-0508 31G10-050-0608
Municipalité(s) :	Brownsburg-Chatham (Ville)
Note(s) :	L'approbation signée par le(s) propriétaire(s) ou son (leur) mandataire a été déposée au greffe de l'arpenteur(e)-géomètre signataire et réfère à la minute du plan visé.

L'information affichée correspond à l'état du rôle au 24 novembre 2022. Des modifications éventuelles au rôle d'évaluation pourraient avoir un effet rétroactif à la date du présent relevé.

25 novembre 2022
16h39

Ville de Brownsburg Chatham

Rôle d'évaluation foncière

Brownsburg-Chatham
en vigueur pour les exercices financiers 2021, 2022 et 2023

1. Identification de l'unité d'évaluation

Retour au menu

Adresse :	CHEMIN DUMOULIN
Cadastre(s) et numéro(s) de lot :	6164612
Numéro matricule :	2557-14-4685-0-000-0000
Utilisation prédominante :	ESPACE DE TERRAIN NON AMÉNAGÉ ET NON EXPLOITÉ (EXCLUANT L'EXPLOITATION NON COMMERCIALE DE LA FORÊT)
Numéro d'unité de voisinage :	0609

2. Propriétaire

Retour au menu

Nom :	HEATLIE, CHANCE
Statut aux fins d'imposition scolaire :	Non disponible
Adresse postale :	Non disponible
Date d'inscription au rôle :	2020-12-04

3. Caractéristiques de l'unité d'évaluation

Retour au menu

Caractéristiques du terrain

Mesure frontale :	428,98 m
Superficie :	248 623,500 m2

Caractéristiques du bâtiment principal

Nombre d'étages :	0
Année de construction :	
Aire d'étages :	Non disponible
Genre de construction :	Non disponible
Lien physique :	Non disponible
Nombre de logements :	0
Nombre de locaux non résidentiels :	0
Nombre de chambres locatives :	0

4. Valeurs au rôle d'évaluation

Retour au menu

Date de référence au marché :	2019-07-01
Valeur du terrain :	69 600 $
Valeur du bâtiment :	0 $
Valeur de l'immeuble :	69 600 $
Valeur de l'immeuble au rôle antérieur :	49 600 $

5. Répartition fiscale

Retour au menu

Catégorie et classe d'immeuble à des fins d'application des taux variés de taxation : Résiduelle

Valeur imposable de l'immeuble :	69 600 $	Valeur non imposable de l'immeuble :	0 $

L'information affichée correspond à l'état du rôle au 24 novembre 2022. Des modifications éventuelles au rôle d'évaluation pourraient avoir un effet rétroactif à la date du présent relevé.

25 novembre 2022
16h39

Ville de Brownsburg Chatham

Rôle d'évaluation foncière

Brownsburg-Chatham
en vigueur pour les exercices financiers 2021, 2022 et 2023

1. Identification de l'unité d'évaluation

Retour au menu

Adresse :	CHEMIN DUMOULIN
Cadastre(s) et numéro(s) de lot :	6164613
Numéro matricule :	2557-44-3720-0-000-0000
Utilisation prédominante :	ESPACE DE TERRAIN NON AMÉNAGÉ ET NON EXPLOITÉ (EXCLUANT L'EXPLOITATION NON COMMERCIALE DE LA FORÊT)
Numéro d'unité de voisinage :	0609

2. Propriétaire

Retour au menu

Nom :	HEATLIE, DONNIE LEE
Statut aux fins d'imposition scolaire :	Non disponible
Adresse postale :	Non disponible
Date d'inscription au rôle :	2020-12-04

3. Caractéristiques de l'unité d'évaluation

Retour au menu

Caractéristiques du terrain

Mesure frontale :	255,09 m
Superficie :	248 623,500 m2

Caractéristiques du bâtiment principal

Nombre d'étages :	0
Année de construction :	
Aire d'étages :	Non disponible
Genre de construction :	Non disponible
Lien physique :	Non disponible
Nombre de logements :	0
Nombre de locaux non résidentiels :	0
Nombre de chambres locatives :	0

4. Valeurs au rôle d'évaluation

Retour au menu

Date de référence au marché :	2019-07-01
Valeur du terrain :	71 000 $
Valeur du bâtiment :	0 $
Valeur de l'immeuble :	71 000 $
Valeur de l'immeuble au rôle antérieur :	51 000 $

5. Répartition fiscale

Retour au menu

Catégorie et classe d'immeuble à des fins d'application des taux variés de taxation : Résiduelle

Valeur imposable de l'immeuble :	71 000 $	Valeur non imposable de l'immeuble :	0 $

Registraire des entreprises Québec

Rechercher une entreprise au registre

État de renseignements d'une personne morale au registre des entreprises

Renseignements en date du 2022-11-25 13:49:34

État des informations

Identification de l'entreprise

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	1173591869
Nom	9376-7507 Québec inc.

Adresse du domicile

Adresse	1021 ch. Staynerville O Brownsburg-Chatham (Québec) J8G1M3 Canada

Adresse du domicile élu

Adresse	Aucune adresse

Immatriculation

Date d'immatriculation	2018-04-12
Statut	Immatriculée
Date de mise à jour du statut	2018-04-12
Date de fin d'existence prévue	Aucune date de fin d'existence n'est déclarée au registre.

Forme juridique

Forme juridique	Société par actions ou compagnie
Date de la constitution	2018-04-11 Constitution
Régime constitutif	QUÉBEC : Loi sur les sociétés par actions (RLRQ, C. S-31.1)
Régime courant	QUÉBEC : Loi sur les sociétés par actions (RLRQ, C. S-31.1)

Dates des mises à jour

Date de mise à jour de l'état de renseignements	2022-09-13

Date de la dernière déclaration de mise à jour annuelle	2022-09-13 2022
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2022	2022-10-01
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2021	2021-10-01

Faillite

L'entreprise n'est pas en faillite.

Fusion, scission et conversion

Aucune fusion ou scission n'a été déclarée.

Continuation et autre transformation

Aucune continuation ou autre transformation n'a été déclarée.

Liquidation ou dissolution

Aucune intention de liquidation ou de dissolution n'a été déclarée.

Activités économiques et nombre de salariés

1er secteur d'activité

Code d'activité économique (CAE)	4214
Activité	Travaux d'excavation et de nivellement
Précisions (facultatives)	Excavation et Terrassement

2e secteur d'activité

Aucun renseignement n'a été déclaré.

Nombre de salariés

Nombre de salariés au Québec

De 1 à 5

Convention unanime, actionnaires, administrateurs, dirigeants et fondé de pouvoir

Actionnaires

Premier actionnaire

Le premier actionnaire n'est pas majoritaire.

Nom de famille	Heatlie
Prénom	Donnie Lee
Adresse du domicile	1021 ch. Staynerville O Brownsburg-Chatham (Québec) J8G1M3 Canada

Deuxième actionnaire

Nom de famille	Heatlie
Prénom	Chance Jessie
Adresse du domicile	1058 ch. Staynerville O Brownsburg-Chatham (Québec) J8G1S1 Canada

Convention unanime des actionnaires

Il n'existe pas de convention unanime des actionnaires conclue en vertu d'une loi du Québec ou d'une autre autorité législative du Canada.

Liste des administrateurs

Nom de famille	Heatlie
Prénom	Donnie Lee
Date du début de la charge	2018-04-11
Date de fin de la charge	
Fonctions actuelles	Président
Adresse	1021 ch. Staynerville O Brownsburg-Chatham (Québec) J8G1M3 Canada

Nom de famille	Heatlie
Prénom	Chance Jessie
Date du début de la charge	2018-04-11
Date de fin de la charge	
Fonctions actuelles	Vice-président
Adresse	1058 ch. Staynerville O Brownsburg-Chatham (Québec) J8G1S1 Canada

Dirigeants non membres du conseil d'administration

Aucun dirigeant non membre du conseil d'administration n'a été déclaré.

Fondé de pouvoir

Aucun fondé de pouvoir n'a été déclaré.

Administrateurs du bien d'autrui

Aucun administrateur du bien d'autrui n'a été déclaré.

Établissements

Aucun établissement n'a été déclaré.

Documents en traitement

Aucun document n'est actuellement traité par le Registraire des entreprises.

Index des documents

Documents conservés

Type de document	Date de dépôt au registre
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2022	2022-09-13
Déclaration de mise à jour courante	2022-03-28
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2019	2022-03-28
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2021	2021-09-03
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2020	2020-09-12
Déclaration initiale	2018-04-12
Certificat de constitution	2018-04-12

Index des noms

Date de mise à jour de l'index des noms 2018-04-12

Nom

Nom	Versions du nom dans une autre langue	Date de déclaration du nom	Date de déclaration du retrait du nom	Situation
9376-7507 Québec inc.		2018-04-11		En vigueur

Autres noms utilisés au Québec

Autre nom	Versions du nom dans une autre langue	Date de déclaration du nom	Date de déclaration du retrait du nom	Situation
Excavation et Terrassement Heatlie		2018-04-12		En vigueur

Québec

© Gouvernement du Québec

Québec

Régie du bâtiment du Québec

Registre des détenteurs de licence RBQ

Dernière mise à jour : **2022-11-25**

9376-7507 Québec inc.

Autre(s) nom(s)
Excavation et Terrassement Heatlie

Numéro de licence RBQ
5754-8893-01

Statut de la licence
Valide

Date de délivrance
2018-12-06

Date du paiement annuel
6 décembre

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)
1173591869

Adresse
1021 chemin Staynerville Ouest
Brownsburg-Chatham QC
Canada J8G 1M3

Courriel
excavationheatlie@outlook.com

Téléphone
613-551-2068

Vous êtes le détenteur de cette licence et vous constatez que des informations sont manquantes ou inexactes? Mettez à jour votre dossier

Catégorie(s) et sous-catégorie(s) de l'entrepreneur

13 sous-catégorie(s) autorisée(s)

La présente atteste que le titulaire est autorisé à soumissionner, organiser, coordonner, exécuter et faire exécuter les travaux de construction inclus dans les catégories et sous-catégories mentionnées ci-dessous.

CATÉGORIE ENTREPRENEUR SPÉCIALISÉ

- 2.5 Excavation et terrassement
- 2.7 Travaux d'emplacement
- 3.2 Petits ouvrages de béton
- 4.2 Travaux de maçonnerie non structurale marbre et céramique
- 5.2 Ouvrages métalliques
- 6.2 Travaux de bois et plastique
- 7 Isolation étanchéité couvertures et revêtement extérieur
- 8 Portes et fenêtres
- 9 Travaux de finition
- 11.2 Équipements et produits spéciaux
- 12 Armoires et comptoirs usinés
- 13.5 Installations spéciales ou préfabriquées
- 17.2 Intercommunication téléphonie et surveillance

Réclamations au cautionnement

Un client insatisfait des services rendus par un entrepreneur avec lequel il a signé un contrat peut obtenir une indemnisation en effectuant une réclamation au cautionnement de licence auprès de la RBQ.

Le tableau ci-dessous vous indique le nombre de réclamations reçues et d'indemnités versées depuis 2014.

Aucune réclamation au dossier

Association ou compagnie fournissant le cautionnement

Gestion Solution Construction (GSC) [redacted] $

Répondant(s)

1 répondant(s) autorisé(s)

KELLY-ANNE KENNEDY
Adresse du répondant
[redacted]

Domaine(s) de qualification
- Administration
- Gestion de la sécurité
- Gestion de projets et de chantiers

Prêt à conclure un contrat avec un entrepreneur?

Consultez la page Signer un contrat en bonne et due forme de notre site Web pour vous assurer de protéger vos droits de recours.

Insatisfait des travaux exécutés par un entrepreneur?

Consultez la page Problème avec votre entrepreneur de notre site Web. Vous pourriez effectuer des démarches pour être indemnisé et formuler une plainte contre l'entrepreneur problématique.

Utilisation des contenus
Toute utilisation directe ou indirecte du Registre et de ses données à des fins commerciales et lucratives n'est pas autorisée par la Régie du bâtiment du Québec.

Régie du bâtiment Québec

© Gouvernement du Québec, 2020

Québec

Régie du bâtiment du Québec

Registre des détenteurs de licence RBQ

Dernière mise à jour : **2022-11-25**

Répondant : Kennedy, Kelly-Anne

Adresse du répondant	Domaine(s) de qualification	Détenteur de la licence	Numéro de licence RBQ
[redacted]	[redacted]	9376-7507 Québec inc.	5754-8893-01

Utilisation des contenus

Toute utilisation directe ou indirecte du Registre et de ses données à des fins commerciales et lucratives n'est pas autorisée par la Régie du bâtiment du Québec.

Régie du bâtiment Québec

© Gouvernement du Québec, 2020



Photo 1 : Vue aérienne de l'ensemble du site de tamisage. La ligne pointillée indique la limite approximative entre les lots 6 164 612 et 6 164 613.

Photos prises par Allen Furtado, le 24 novembre 2022



Photo 2 : Permis municipal expiré, affiché à l'entrée principale du lot 6 164 612. Il a été émis pour un remblai-déblai, sur le lot 6 164 612 uniquement.

Photos prises par Allen Furtado, le 24 novembre 2022



Photo 3 : Vue panoramique du site de tamisage (présentement inactif). En mortaise, des photos rapprochées du matériel présent sur les lieux.

Photos prises par Allen Furtado, le 24 novembre 2022



Photo 4 : Photo de l'équipement de tamisage #1 présent sur les lieux. Il y a un camion défectueux sur place.

Photos prises par Allen Furtado, le 24 novembre 2022



Photo 5 : Équipement de tamisage #2. La totalité de l’équipement de tamisage présent sur les lieux n’est pas en fonction durant l’hiver.

Photos prises par Allen Furtado, le 24 novembre 2022



Photo 6 : Vue aérienne du site de tamisage. Lors de la visite, les camions venaient uniquement déposer du matériel dans des tas. Aucune sortie de matériel n'est constatée. En mortaise, un camion quittant les lieux sans chargement. Lorsque j'ai interrogé le conducteur, ce dernier indique qu'il vient seulement déposer du matériel à l'endroit. Il indique que le matériel est destiné au tamisage uniquement. En mortaise, le camion sortant du lot, vide.

Photos prises par Allen Furtado, le 24 novembre 2022









Photo 7 : Divers amas de matériel. Le propriétaire indique qu'il s'agit de sol arable qu'il a tassé afin de pouvoir traiter, tamiser pour finalement augmenter le potentiel du sol à cet endroit et y faire la culture du foin pour ses chevaux.

Photos prises par Allen Furtado, le 24 novembre 2022

Plan synthèse



Dossier: 439305
Municipalité: Brownsburg-Chatham
Plan Synthèse
Préparé par Allen Furtado, enquêteur

Commission
de protection
du territoire agricole
Québec

Création: 2022-12-28

Plan synthèse



Dossier: 439305
Municipalité: Brownsburg-Chatham
Plan Synthèse
Préparé par Allen Furtado, enquêteur

Commission de protection du territoire agricole Québec

Création: 2022-12-28

CERTIFICAT D'AUTORISATION

Ville de Brownsburg-Chatham
Service de l'urbanisme et du développement durable
300, rue Hotel de Ville
Brownsburg-Chatham
J8G 3B4
Téléphone: (450) 533-6687 Télécopieur: (450) 533-5795

SITE DES TRAVAUX
CHEMIN DUMOULIN
CADASTRE(S) 6164612

CERTIFICAT NO
2021-00465

PROPRIÉTAIRE
HEATLIE DONNIE
[redacted]

ÉMIS LE
25 juin 2021

EN VIGUEUR JUSQU'AU
25 décembre 2021

TYPE / NATURE / DESCRIPTION
Certificat d'autorisation - REMBLAI/DÉBLAI
ESPACE DE TERRAIN NON AMÉNAGÉ ET INUTILISÉ
Remblai agricole

Signature:

APPROUVÉ PAR
Thomas Groulx

CE CERTIFICAT DOIT ÊT[illegible]E DANS UN ENDROIT VISIBLE

Montée Hall

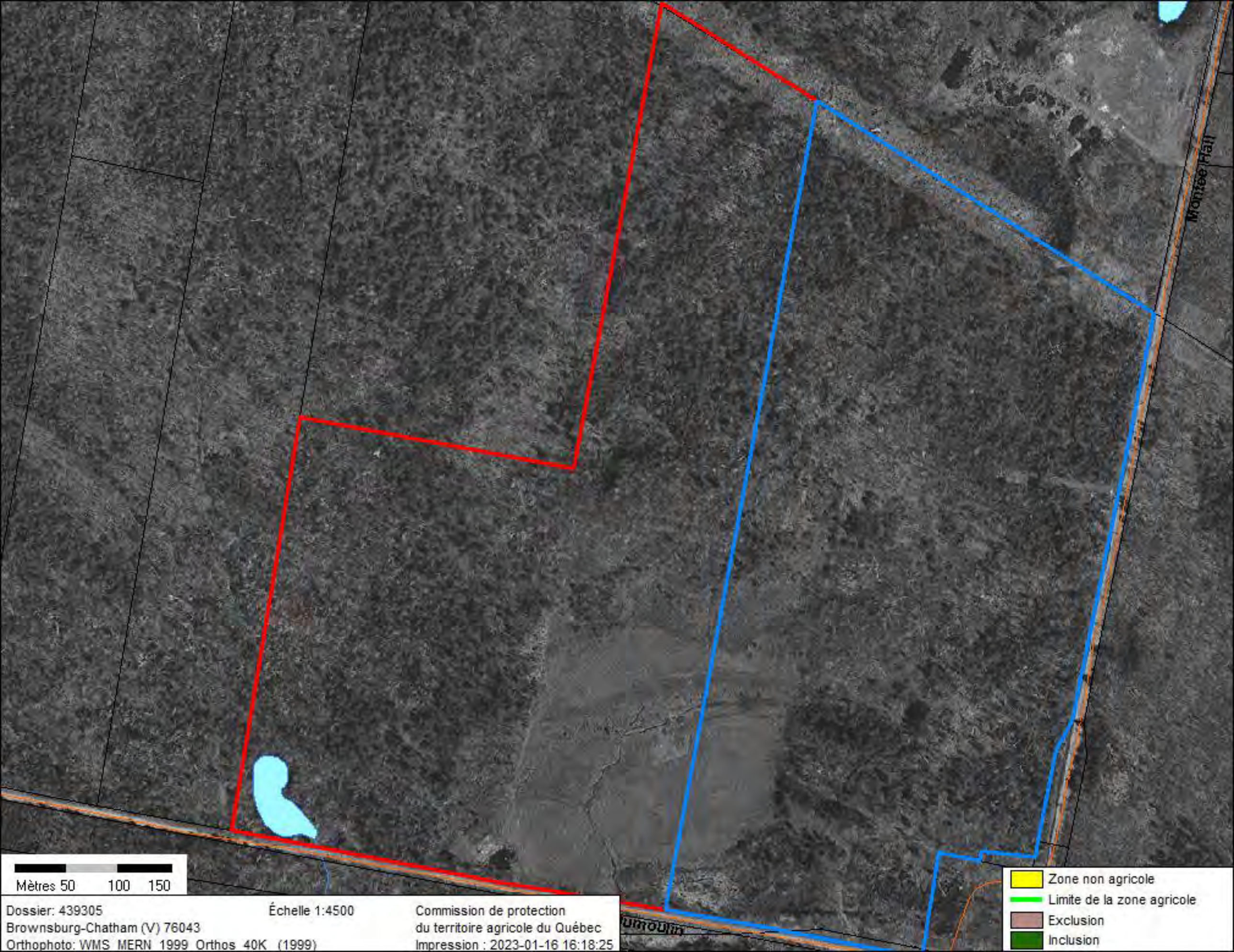
Mètres 50 100 150

Dossier: 439305
Brownsburg-Chatham (V) 76043
Orthophoto: Q79-857-106 (1979-08-31)

Échelle 1:4500

Commission de protection
du territoire agricole du Québec
Impression : 2023-01-16 16:17:25

Zone non agricole
Limite de la zone agricole
Exclusion
Inclusion


Montée Hall
Mètres 50 100 150
Dossier: 439305
Brownsburg-Chatham (V) 76043
Orthophoto: WMS_MERN_1999_Orthos_40K_(1999)
Échelle 1:4500
Commission de protection
du territoire agricole du Québec
Impression : 2023-01-16 16:18:25
Zone non agricole
Limite de la zone agricole
Exclusion
Inclusion

Mètres 50 100 150

Dossier: 439305
Brownsburg-Chatham (V) 76043
Orthophoto: WMS_MERN_2000_Orthos_40K_(2000)

Échelle 1:4500

Commission de protection
du territoire agricole du Québec
Impression : 2023-01-16 16:18:45

Zone non agricole
Limite de la zone agricole
Exclusion
Inclusion


Montée Hall
Mètres 50 100 150
Dossier: 439305
Échelle 1:4500
Brownsburg-Chatham (V) 76043
Orthophoto: WMS_MERN_2007_Decennal_30cm_(2007)
Commission de protection
du territoire agricole du Québec
Impression : 2023-01-16 16:16:19
Zone non agricole
Limite de la zone agricole
Exclusion
Inclusion


Montée Hall
Mètres 50 100 150
Dossier: 439305
Échelle 1:4500
Brownsburg-Chatham (V) 76043
Orthophoto: WMS_MERN_2014_Laurentides (2014)
Commission de protection
du territoire agricole du Québec
Impression : 2023-01-16 16:15:57
Zone non agricole
Limite de la zone agricole
Exclusion
Inclusion

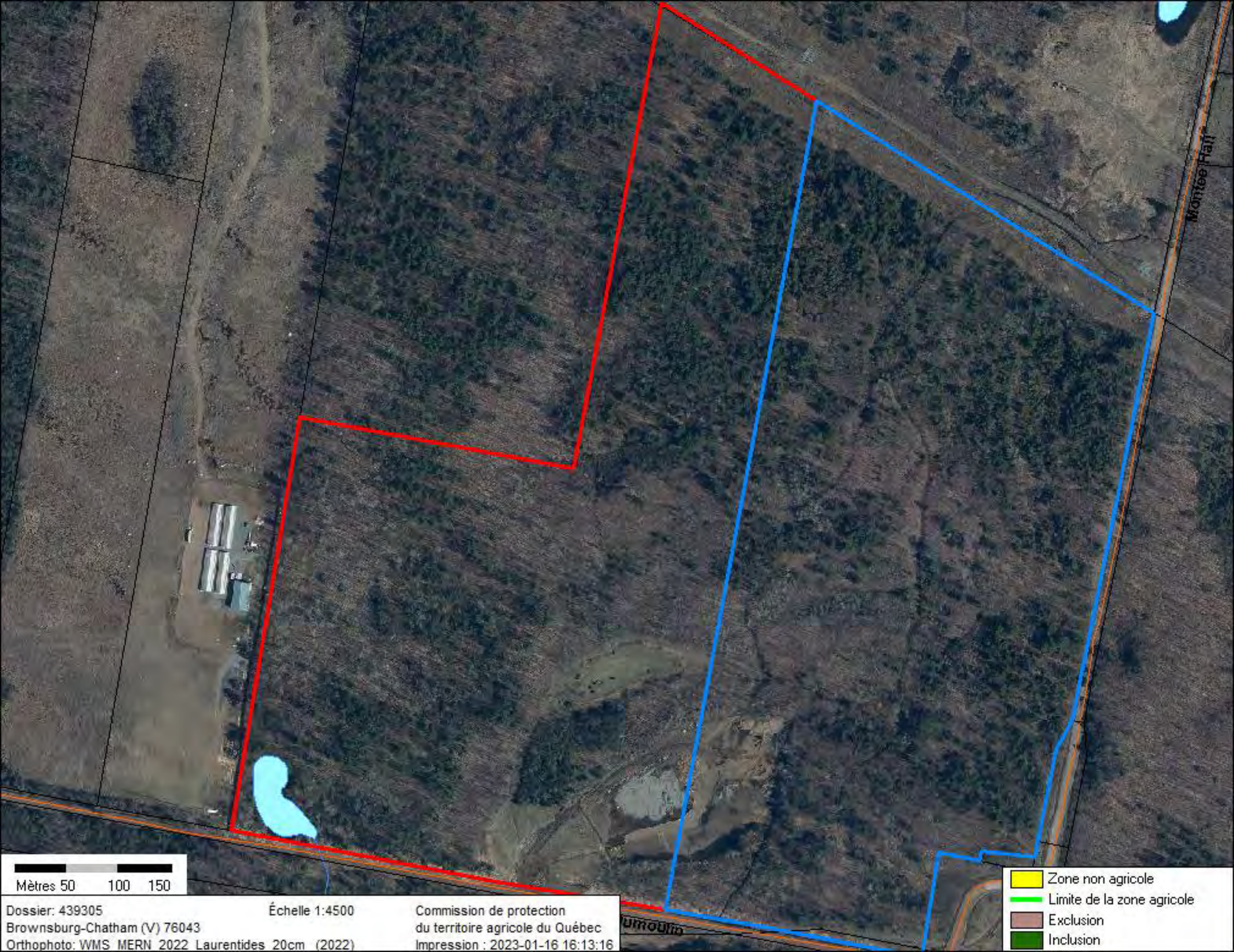
Mètres 50 100 150

Dossier: 439305
Brownsburg-Chatham (V) 76043
Orthophoto: WMS_MERN_2018_Decennal_20cm_(2018)

Échelle 1:4500

Commission de protection
du territoire agricole du Québec
Impression : 2023-01-16 16:14:41

Zone non agricole
Limite de la zone agricole
Exclusion
Inclusion



Dossier: 439305
Brownsburg-Chatham (V) 76043
Orthophoto: WMS_MERN_2022_Laurentides_20cm_(2022)

Échelle 1:4500

Commission de protection
du territoire agricole du Québec
Impression : 2023-01-16 16:13:16

Allen Furtado

De: Allen Furtado
Envoyé: 13 janvier 2023 09:55
À: Donnie heatlie
Objet: Dossier 439305

Bonjour M. Heatlie,

Nous accusons réception des informations contenues dans votre courriel et les joignons au dossier. Je vous contacterai prochainement afin d'évaluer la marche à suivre afin de régulariser l'infraction.

Merci de votre courtoisie et collaboration.

Passez une excellente journée

Allen Furtado
Enquêteur

(Direction des Affaires Juridiques et Enquêtes (D.A.J.E.)
Commission de protection du territoire agricole du Québec (C.P.T.A.Q.)

25, boulevard La Fayette, 3e étage, Longueuil (Québec) J4K 5C7
Téléphone: (450) 442-7132
Sans frais: 1-800-361-2090
Télécopieur: (450) 651-2258
Allen.Furtado@CPTAQ.gouv.qc.ca
www.cptaq.gouv.qc.ca

De : Donnie heatlie <transportheatlie@hotmail.com>
Envoyé : 13 janvier 2023 08:59
À : Allen Furtado <allen.furtado@cptaq.gouv.qc.ca>
Objet : Re: Dossier 439305

From: Allen Furtado <allen.furtado@cptaq.gouv.qc.ca>
Sent: January 11, 2023 3:32 PM
To: TransportHeatlie@hotmail.com <TransportHeatlie@hotmail.com>
Subject: Dossier 439305

Commission de protection du territoire agricole Québec

À l’attention de M. Chance Jessie Heatlie et Donnie Heatlie,

À la suite la visite sur les lots 6 164 612 et 6 164 613, il a été discuté d’obtenir un rapport agronomique afin de valider la nature des travaux en cours. Vous m’aviez indiqué que [redacted] Donnie s’occupait de la portion administrative et obtention des permis. Avez-vous eu l’opportunité de discuter avec lui afin de nous fournir le rapport agronomique requis à ce dossier. Il serait également pertinent de nous fournir le permis de la municipalité attestant que les opérations sont conformes à la règlementation municipale, car le permis affiché à l’entrée est échu depuis décembre 2021.

Vous pouvez me contacter par téléphone au 450-442-7132 afin de discuter des possibilités de régularisation et des prochaines démarches requises. Je serai en fonction le 28 et 29 décembre 2022, et disponible entre 10h00 et 16h00.

Merci de votre collaboration et passez une excellente journée.

Allen Furtado
Enquêteur

(Direction des Affaires Juridiques et Enquêtes (D.A.J.E.)
Commission de protection du territoire agricole du Québec (C.P.T.A.Q.)

25, boulevard La Fayette, 3e étage, Longueuil (Québec) J4K 5C7
Téléphone: (450) 442-7132
Sans frais: 1-800-361-2090
Télécopieur: (450) 651-2258
Allen.Furtado@CPTAQ.gouv.qc.ca
www.cptaq.gouv.qc.ca

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Si oui, pensez l’imprimer recto verso!

Avis de confidentialité : Les informations contenues dans les documents ci-joints sont de nature privilégiée et confidentielle. Elles ne peuvent être utilisées qu'aux fins convenues par la personne ou l'organisme dont le nom apparaît ci-dessus. Si la personne qui lit le présent message n'est pas celle à qui il est destiné, elle est priée de noter qu'il est strictement interdit de divulguer, de distribuer ou de copier ce message. Si ce message vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et nous en aviser immédiatement par courriel.

RE: étude bio plan

Jean-Francois Brunet <jfbrunet@brownsburgchatham.ca>
Mer 2019-11-20 11:42
À : Mélanie Dupuis [redacted]
Cc : Matthew Boudreau <mboudreau@brownsburgchatham.ca>

1 pièces jointes (378 ko)
plan étude bio annoté.pdf;

Bonjour Madame Dupuis,

Après analyse du dossier, le projet d'extraction envisagé n'est pas réalisable en fonction de la règlementation municipale.

Plus précisément, c'est au niveau de la règlementation touchant la protection de l'environnement où ça accroche :

7.3.2 : Interventions interdites

Dans les milieux humides, sont interdits :

1. Tout remblai, déblai, excavation du sol ou déplacement d'humus ;
2. Toute construction, ouvrage ou travaux.

Ainsi, en fonction du plan soumis hier et joint au présent courriel, la totalité du terrain est inexploitable au niveau de l'extraction compte tenu qu'une bande de protection riveraine de 15 mètres s'applique en bordure des milieux humides et des cours d'eau.

Finalement, nous retrouvons des espèces floristiques menacées et vulnérables qui doivent absolument être protégées.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec moi.

Cordialement,

Logo Brownsburg email

Jean-François Brunet, urbaniste
Directeur – Service de l'urbanisme et du développement durable (par intérim)

300, rue de l'Hôtel-de-Ville
Brownsburg-Chatham (Québec) J8G 3B4
Téléphone : 450 533-6687, poste 2828
Sans frais : 1 866 533-6687
Télécopie : 450 533-5795
jfbrunet@brownsburgchatham.ca

fleuron2017

Visitez notre site Internet :
www.brownsburgchatham.ca



Est-il vraiment nécessaire d'imprimer ce courriel ? Pensez à l'environnement !

De : Mélanie Dupuis[redacted]]
Envoyé : 19 novembre 2019 14:11
À : Jean-Francois Brunet <jfbrunet@brownsburgchatham.ca>
Objet : TR : étude bio plan

Courriel provenant de l'externe.
ATTENTION, avant d'accéder à une pièce jointe ou à un lien de ce courriel, assurez-vous que celui-ci provient d'un tiers de confiance et qu'aucun critère douteux n'est présent.

Mélanie Dupuis, responsable environnement
Les Sables Compacts inc.
Cell: [redacted]
494 boul. Ste-Anne
Ste-Anne-des-Plaines, Qc.
J0N 1H0

De : Mélanie Dupuis
Envoyé : 19 novembre 2019 15:09
À : jfbrunet@brownsburg-chatham.ca <jfbrunet@brownsburg-chatham.ca>
Objet : étude bio plan

Mélanie Dupuis, responsable environnement
Les Sables[redacted]
[redacted]514-816-5358
494 boul. Ste-Anne
Ste-Anne-des-Plaines, Qc.
J0N 1H0

Lachute, le 14 août 2019

9244-1369 Québec inc.
1021, Staynerville Ouest
Brownsburg-Chatham (Québec)
J8G 1M3

OBJET : **DÉLIMITATION DE LA LIGNE DES HAUTES EAUX (LHE) DES MILIEUX HYDRIQUES**
Lot : 4 423 038-P

DOSSIER : **K LNHE 19-134**

Mme Mélanie Dupuis, responsable environnement chez Les Sables Compacts inc., a mandaté Horizon multiressource afin de délimiter la ligne des hautes eaux (LHE) des milieux hydriques sur une partie du lot 4 423 038. Ce lot se trouve dans la municipalité de Brownsburg-Chatham, au nord du chemin Dumoulin et à l'ouest de la montée Hall. La superficie de la zone d'étude couvre approximativement 16 hectares. Les limites de la zone à l'étude ne sont pas délimitées par des restrictions physiques, excepté la limite sud qui est délimitée par le chemin Dumoulin. Le paysage environnant est constitué d'un milieu forestier ainsi que de l'autoroute 50 qui passe à proximité du sud de l'aire à l'étude. La délimitation de la LHE des milieux hydriques permettra d'identifier les bandes de protection applicables afin d'orienter le projet de développement d'une sablière.

Une visite terrain a été effectuée le 8 août 2019 par une biologiste et une technicienne en bioécologie de chez Horizon multiressource inc. Concernant la délimitation de la LHE, la méthode botanique simplifiée a été utilisée tel que recommandé par la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables* (MDDELCC, 2015) et le guide *Identification et délimitation des milieux humides du Québec méridional* (Bazoge et al. 2015). La LHE des milieux hydriques a été relevée à l'aide d'une tablette d'inventaire Unistrong modèle e7759 (précision ± 2 mètres). Le réseau hydrique de surface comprend les cours d'eau permanents, intermittents ainsi que les différents types de milieux humides. Selon la règlementation municipale ou régionale, des bandes de protection riveraine sont applicables autour des milieux hydriques.

Les bases de données consultées pour la réalisation de cette étude sont :

- Feuillet géomatique de la Géobase du Réseau hydrographique du Québec (GRHQ) pour les cours d'eau (2016, no feuillet 04AP);
- Feuillet géomatique de Canards Illimités Canada (CIC) pour les milieux humides des secteurs habités du sud du Québec, région des Laurentides (2016).

Cours d'eau

Selon la base de données de la GRHQ, aucun cours d'eau n'était répertorié sur le site à l'étude. Toutefois, la visite sur le terrain a permis de déceler trois lits d'écoulement.

Le premier cours d'eau (CE#1, tableau 1) présent dans la zone d'étude est considéré intermittent. Ce dernier prend naissance du côté est du chemin de terre situé au sud-ouest de la zone d'étude et il s'écoule du nord vers le sud sur une distance d'environ 150 mètres (voir figure 1). Le segment 1 (S1) de ce cours d'eau est caractérisé comme étant une plantation de pins. En effet, tous les arbres sont alignés en rang surélevé, créant ainsi des fossés de drainage de chaque côté des rangs. Toutefois, à quelques endroits, ces fossés sont caractérisés plutôt en milieux humides, dû entre autres à la litière noirâtre ainsi qu'à la dominance d'onoclée sensible (*Onoclea sensibilis*) qui forme des tapis denses. Le substrat du lit d'écoulement est principalement composé de matière organique fibrique (aiguilles de pin) et de sable. La plantation possède un recouvrement arborescent très dense alors que la strate arbustive est pratiquement absente. Le cours d'eau parcours cette zone sur 35 mètres pour ensuite traverser une communauté végétale différente (S2), cette dernière également caractérisée comme étant un milieu humide. En effet, le cours d'eau traverse ce dernier sur une distance d'environ 40 mètres, où la strate arborescente est quasi absente alors que la strate herbacée est très dense. La présence d'espèces indicatrices telles que l'osmonde royale (*Osmunda regalis*), l'onoclée sensible et l'érable rouge (*Acer rubrum*) ont été notées sur les rives du cours d'eau. Le substrat à cet endroit du lit d'écoulement est composé de gravier et de limon. Le cours d'eau franchit ensuite une zone de friche à dominance terrestre sur approximativement 60 mètres pour finalement traverser un troisième milieu humide situé au sud de l'aire à l'étude (S3). Le substrat du lit d'écoulement dans cette zone est majoritairement composé de gravier. De plus, des espèces telles que l'arisème petit-prêcheur (*Arisaema triphyllum*), l'osmonde royale, l'onoclée sensible ainsi

que de la sphaigne (*Sphagnum sp.*)ont permis la délimitation de la LHE. Cependant, le lit du cours d'eau devient diffus à travers le milieu humide après avoir parcouru environ 15 mètres. Le tableau 1 présente les caractéristiques qui ont été notées lors de l'inventaire terrain.

Tableau 1. Description du cours d'eau (CE#1) identifié dans la zone à l'étude

S1	Largeur lit : ~0,5 m Largeur LHE : ~0,7 m Hauteur talus : E : 0,3 m / W : 0,3 m Pentes : < 30% Signe d'érosion : Faible Couvert Est: 80% Arborescent, 5% Arbustif, 40% Herbacées Couvert Ouest: 80% Arborescent, 5% Arbustif, 20% Herbacées	
S2	Largeur lit : ~0,6 m Largeur LHE : ~1,0 m Hauteur talus : E : 0,5 m / W : 1,0 m Pentes : < 30% Signe d'érosion : Faible Couvert Est: 0% Arborescent, 20% Arbustif, 98% Herbacées Couvert Ouest: 10% Arborescent, 20% Arbustif, 95% Herbacées	

S3	Largeur lit : ~1,0 m Largeur LHE : ~1,5 m <u>Hauteur talus :</u> E : 0,3 m / W : 0,3 m Pentes : < 30% Signe d'érosion : Faible <u>Couvert Est:</u> 50% Arborescent, 25% Arbustif, 90% Herbacées <u>Couvert Ouest:</u> 30% Arborescent, 30% Arbustif, 90% Herbacées	

Un second cours d'eau (CE#2), celui-ci classifié permanent, a été identifié au sud-est du lot. Ce dernier prend naissance à partir du milieu humide MH3, situé près de la limite est de l'aire à l'étude, puis s'écoule sur environ 215 mètres vers la limite sud du lot. Ce dernier a probablement été creusé afin de drainer le milieu humide, puisque le cours d'eau s'écoule jusqu'au fossé de drainage longeant le chemin Dumoulin. Les fortes pentes ainsi que la présence de monticules de terre indiquent que ce cours d'eau est de nature anthropique (voir annexe photographique). La strate herbacée est très dense, et des espèces indicatrices telles que le carex filiforme (*Carex gracillima*), la salicaire pourpre (*Lythrum salicaria*), l'eupatoire perfoliée (*Eupatorium perfoliatum*) ainsi que l'hydrocotyle d'Amérique (*Hydrocotyle americana*) ont été utilisées afin de délimiter la LHE. Le substrat est composé d'environ 80% de matière organique et de 20% de sable, alors que le talus de ce cours d'eau est uniquement composé de sable. Le cours d'eau était inondé au moment de la visite sur le terrain et de nombreux amphibiens, dont principalement la grenouille verte (*Lithobates clamitans melanota*), ont été aperçus. Ce cours d'eau est un habitat potentiel pour le poisson. Le tableau 2 présente les caractéristiques qui ont été notées lors de l'inventaire terrain et le cours d'eau est illustré sur la figure 1 en annexe.

Tableau 2. Description du cours d'eau (CE#2) identifié dans la zone à l'étude

S1	Largeur lit : ~1,0 m Largeur LHE : ~2,0 à 2,5 m <u>Hauteur talus :</u> E : 1,6 m / W : 1,6 m Pentes : > 30% Signe d'érosion : Élevé <u>Couvert Est:</u> 50% Arborescent, 40% Arbustif, 80% Herbacées <u>Couvert Ouest:</u> 40% Arborescent, 40% Arbustif, 80% Herbacées	

Un troisième cours d'eau, classé comme étant intermittent, a été identifié dans la zone d'étude. Ce dernier prend également naissance à partir du milieu humide MH3, puis s'écoule vers le sud sur une distance d'environ 30 mètres. Cette zone possède un grand recouvrement au niveau de la strate arborescente alors que les strates arbustive et herbacée sont faibles. Seuls le bas de talus ainsi que la topographie ont permis de délimiter ce cours d'eau. Le substrat de ce dernier est composé principalement de matière organique (80%) et de sable (20%). Le tableau 3 présente les caractéristiques qui ont été notées lors de l'inventaire terrain et le cours d'eau est illustré sur la figure 1 en annexe.

La LHE des cours d'eau a été délimitée en se référant à la méthode botanique simplifiée en plus de critères biophysiques. Ces derniers sont présentés dans le tableau 4 ci-dessous.

Tableau 3. Description du cours d'eau (CE#3) identifié dans la zone à l'étude

S1	Largeur lit : ~0,5 à 1,0 m Largeur LHE : ~0,5 à 1,0 m <u>Hauteur talus :</u> E : 0,5 m / W : 0,5 m Pentes : < 30% Signe d'érosion : Non <u>Couvert Est:</u> 95% Arborescent, 20% Arbustif, 40% Herbacées <u>Couvert Ouest:</u> 95% Arborescent, 20% Arbustif, 40% Herbacées	

Tableau 4 : Critères biophysiques utilisés lors de la délimitation de la ligne des hautes eaux (LHE) des cours d'eau.

Critères biophysiques	CE#1-S1	CE#1-S2	CE#1-S3	CE#2-S1	CE#3-S1
Inondé				X	
Saturé dans les 30 premiers centimètres				X	
Litière noirâtre	X	X		X	
Topographie	X	X	X	X	X
Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol	X				
Bas de talus				X	X

Milieux humides

La base de données de CIC répertorie six milieux humides dans la zone d'étude. La visite sur le terrain a permis de confirmer la présence de ces milieux humides et d'en rectifier la position ainsi que leur superficie. Certains milieux humides répertoriés par CIC ont été combinés et un milieu humide supplémentaire a été détecté sur le lot à l'étude. La LHE des

milieux humides a été identifiée sur le terrain par des rubans orange puis a été relevée à l'aide de la tablette d'inventaire Unistrong.

Le milieu humide #1 (MH1), est situé près de la limite nord de l'aire à l'étude. Ce dernier présente deux sections qui se prolongent et s'unissent au-delà de l'aire d'étude. La section 1 (ouest) est caractérisée comme étant un marais à herbacées. En effet, les strates arborescente et arbustive ont un faible recouvrement, où l'on retrouve principalement de l'orme rouge (*Ulmus rubra*), de l'érable rouge, du houx verticillé (*Ilex verticillata*) ainsi que de la spirée blanche (*Spiraea alba*). La strate herbacée est dominée par des espèces indicatrices des milieux humides, telles que l'onoclée sensible, le carex gonflé (*Carex intumescens*) et le carex crépu (*Carex crinita*). Dans cette zone, la roche-mère est recouverte d'une épaisseur d'environ dix centimètres d'un substrat composé principalement de sable (70%) et de limon (30%). La deuxième section de ce milieu humide, situé à l'est de la section 1, est plutôt caractérisée comme étant un marécage arbustif. En effet, la strate arbustive est plus dense et principalement dominée par le frêne noir (*Fraxinus nigra*), l'érable rouge ainsi que la spirée blanche. Au niveau de la strate herbacée, l'onoclée sensible était retrouvée sur l'ensemble de ce milieu humide alors que l'osmonde royale et la matteuccie fougère à l'autruche (*Matteucia struthiopteris*) étaient dispersées. De plus, la litière noirâtre au sol, les racines d'arbres et d'arbustes près du sol ainsi que les collets de mousses sur les troncs sont des indicateurs biophysiques qui ont permis d'affiner la délimitation de la LHE. Le sol dans cette zone était de la même composition que dans la section 1.

Le milieu humide #2 (MH2) est situé au nord de l'aire à l'étude et le traverse pratiquement d'ouest en est. Canard Illimité Canada avait identifié deux milieux humides dans cette zone. Lors de la visite sur le terrain, ces deux milieux humides ont été confirmés, mais la LHE indiquait qu'ils étaient plutôt reliés pour ne former qu'un seul milieu humide (figure 1). Ce dernier est d'une superficie d'un peu plus d'un hectare. Le pourcentage de recouvrement de chacune des strates est homogène, et les espèces telles que le frêne noir et le tilleul d'Amérique (*Tilia americana*) sont retrouvées sur l'ensemble du milieu humide. Toutefois, la section ouest du milieu humide contient davantage de frêne de pennsylvanie (*Fraxinus pennsylvanica*), de peuplier baumier (*populus balsamifera*) ainsi que de carex gonflé que la section est. Cette dernière section contient plutôt de l'orme d'Amérique (*Ulmus americana*), de la vigne des rivages (*Vitis riparia*) de l'érable rouge ainsi que du nerprun cathartique (*Rhamnus cathartica*). Le substrat sur l'ensemble du milieu humide est composé d'environ 90 % de sable ainsi que de 10% de limon.

Le troisième milieu humide (MH3) identifié longe la limite est de l'aire à l'étude et il est d'une superficie approximative de 0,5 hectare. Ce milieu humide est considéré comme étant riverain puisque les cours d'eau CE#2 et CE#3, décrits précédemment, y prennent naissance. Le milieu humide est caractérisé comme un marécage arborescent à frêne noir. La strate herbacée possède également un fort pourcentage de recouvrement et elle est dominée principalement par deux espèces indicatrices, soit l'osmonde royale ainsi que l'osmonde cannelle (*Osmunda cinnamomeum*). Le substrat est composé d'un limon très crémeux, sur une profondeur d'au moins 30 centimètres.

Le milieu humide #4 (MH4) est situé à l'ouest du milieu humide précédent (MH3) et il fait le double de sa superficie. Ce dernier est caractérisé comme étant un marécage arborescent à peuplier baumier (*Populus balsamifera*) et à peuplier faux-tremble (*Populus tremuloides*). En effet, ce milieu humide est une dépression fermée où la litière noirâtre, la topographie, les racines des arbres et arbustes près du sol ainsi que les lignes de mousses sur les troncs ont été complémentaires aux espèces indicatrices lors de la délimitation de la LHE. Les principales espèces indicatrices notées dans cette zone sont l'onoclée sensible, l'impatiente du cap (*Impatiens capensis*), l'arisème petit-prêcheur, l'aster à ombelle (*Doellingeria umbellata*), le carex gonflé et l'osmonde royale. Toutefois, une petite section de ce milieu humide est caractérisée comme étant une plantation de pins où un tapis d'onoclée sensible le parsème. La section est du milieu humide MH4 se situe près du cours d'eau CE#2, mais il ne s'y draine pas contrairement au milieu humide MH3. Cependant, le milieu humide MH4 est également considéré comme étant riverain puisque le cours d'eau CE#1 le traverse dans la section à l'ouest.

Le milieu humide #5 est situé à l'ouest du MH#4. Il est caractérisé comme étant une plantation de pins anthropique puisque tous les arbres sont alignés en rang surélevé, créant ainsi des fossés de drainage de chaque côté des rangs. Toutefois, à quelques endroits, ces fossés sont caractérisés plutôt en milieux humides, dû entre autres à la litière noirâtre ainsi qu'à la dominance d'onoclée sensible (*Onoclea sensibilis*) qui formait des tapis denses. Ce milieu humide est d'une superficie d'environ 0,08 hectare.

Le milieu humide #6 (MH6) est un marécage arborescent qui longe la limite sud de l'aire à l'étude et il est d'une superficie d'environ 0,85 hectare. Ce dernier est alimenté entre autres par le cours d'eau CE#1 et son lit d'écoulement devient diffus après quelques mètres, faisant ainsi partie intégrante du milieu humide. Le milieu humide MH6 est également traversé par le cours d'eau CE#2, mais le lit d'écoulement de ce dernier fractionne plutôt le

milieu humide en deux. Toutefois, les deux sections du milieu humide sont très similaires. Les espèces dominantes sont le peuplier faux-tremble, l'érable rouge, le houx verticillé, l'osmonde cannelle et l'onoclée sensible.

Le dernier milieu humide répertorié sur le lot à l'étude, soit le milieu humide #7 (MH7), est situé à l'est du MH6. Ce dernier est d'une superficie de 0,04 hectare, mais il se prolonge au-delà de l'aire d'étude. Les principales espèces retrouvées dans ce milieu humide sont l'érable rouge, le frêne noir, l'érable à sucre (*Acer saccharum*), le houx verticillé, la ronce pubescente (*Rubus pubescens*) ainsi que la dryoptéride spinuleuse (*Dryopteris carthusiana*). La litière noirâtre, les racines des arbres et arbustes près du sol et les lignes de mousses sur les troncs ont complémenté la délimitation de la LHE.

Espèces floristiques d'intérêt

Lors de la délimitation de la LHE des milieux hydriques, du trille blanc (*Trillium grandiflorum*), une espèce floristique considérée comme étant vulnérable à la récolte, a été localisée à l'ouest du milieu humide MH6. Cinq individus ont été dénombrés. De plus, la présence de noyer cendré (*Juglans cinerea*) a été noté dans le milieu humide MH2. Ce dernier est désigné en voie de disparition au fédéral et il est susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable au niveau provincial. Trois individus de noyer cendré ont été répertoriés et ceux-ci avaient environ 20 centimètres de diamètre (figure 1).

Au Québec, 27 espèces végétales sont considérées envahissantes. Les espèces envahissantes sont reconnues pour diminuer drastiquement la diversité du milieu et ainsi l'homogénéiser. Trois espèces envahissantes ont été répertoriées, en l'occurrence le nerprun cathartique (Rhamnus cathartica), l'alpiste roseau (*Phalaris arundinacea*) et le roseau commun (*Phragmites australis* subsp. *australis*). De plus, une espèce considérée comme étant nuisible a également été répertoriée. En effet, l'herbe à la puce (*Toxicodendron radicans*) a seulement été localisée près du milieu humide MH3. Cette plante est considérée comme étant nuisible, car toutes les parties de cette espèce créent des dermatites sur la peau au contact de la plante, plusieurs personnes y sont allergiques. L'emplacement de chaque espèce envahissante et nuisible est illustré sur la figure 1.

Il est à noter qu'il n'y a pas eu d'inventaire spécifique par rapport aux espèces menacées et envahissantes énumérées ci-haut. Il est donc possible qu'il y ait davantage de noyer cendré sur le lot à l'étude et cette espèce arborescente devrait faire l'objet d'une attention particulière.

Conclusion et réglementation

Trois cours d'eau, soit deux intermittents ainsi qu'un permanent, ont été à l'intérieur de la zone d'étude. De plus, sept milieux humides (4 isolés et 3 hydro-connectés) sont également présents dans la zone d'étude. Les milieux humides MH1, MH3, MH6 et MH7 se prolongent à l'extérieur de la zone d'étude. Les milieux humides et hydriques ont été délimités sur le terrain à l'aide de rubans orange.

Une espèce considérée comme en voie de disparition au fédéral, le noyer cendré, a été répertoriée sur le lot à l'étude. Cette espèce devrait faire l'objet d'une attention particulière. De plus, trois espèces exotiques envahissantes ont été notées sur le terrain. Une précaution être portée afin d'éviter de répandre les semences ou des fragments de racines de ces espèces végétales.

Selon le règlement de zonage de la Ville de Brownsburg-Chatham (N° 197-2013-S7.2), une bande riveraine de quinze (15) mètres s'applique pour les cours d'eau. Pour ce qui est des milieux humides, une bande de protection riveraine minimale de quinze (15) mètres s'applique pour chaque milieu humide (hydro-connecté ou non) selon la règlementation de la Ville de Brownsburg-Chatham (N° 197-2013-S7.3). Les bandes de protection ainsi que les bandes riveraines sont illustrées sur la figure 1 en annexe. De plus, des travaux effectués à l'intérieur de ces milieux hydriques ou de leurs bandes de protection riveraines pourraient être assujettis à l'article 22 de la LQE. Par conséquent, si des travaux sont prévus à ces endroits, une demande d'autorisation devra être envoyée au MELCC.

Les bandes de protection riveraines applicables en fonction de la règlementation municipale pourront être identifiées sur le certificat de localisation produit par un arpenteur-géomètre membre en règle de son ordre professionnel suite à son relevé. Ceci permettra d'orienter les travaux planifiés en fonction de leur emplacement précis sur la propriété. Avant d'entreprendre tout travail qui touche au littoral ou à la bande riveraine, veuillez vous assurer d'avoir obtenu toutes les autorisations nécessaires.

En espérant le tout conforme, veuillez accepter, Mme Dupuis, nos sincères salutations.







Ariane Chénard, rédaction
Technicienne en bioécologie
Horizon multiressource inc.

Anne-Sophie Blais-Verville révision
Biologiste, MBA, ABQ 4228
Horizon multiressource inc.

pj. Annexe photographique, Figure, Limites et contraintes de l'étude.

ANNEXE PHOTOGRAPHIQUE



Photo 1. Cours d'eau CE#2 de nature anthropique, probablement creusé afin de drainer le milieu humide MH3, d'où il prend naissance.



Photo 2. Milieu humide MH1, zone de marais herbacé (section 1), vue vers le nord



Photo 3. Milieu humide MH1, zone de marécage arbustif (section 2), vue vers l'ouest



Photo 4. Milieu humide MH2, zone à l'ouest



Photo 5. Milieu humide MH2, zone à l'est



Photo 6. Milieu humide MH3, marécage arborescent à frêne noir et osmonde royale



Photo 7. Milieu humide MH4, marécage arborescent à peupliers, vue vers le nord



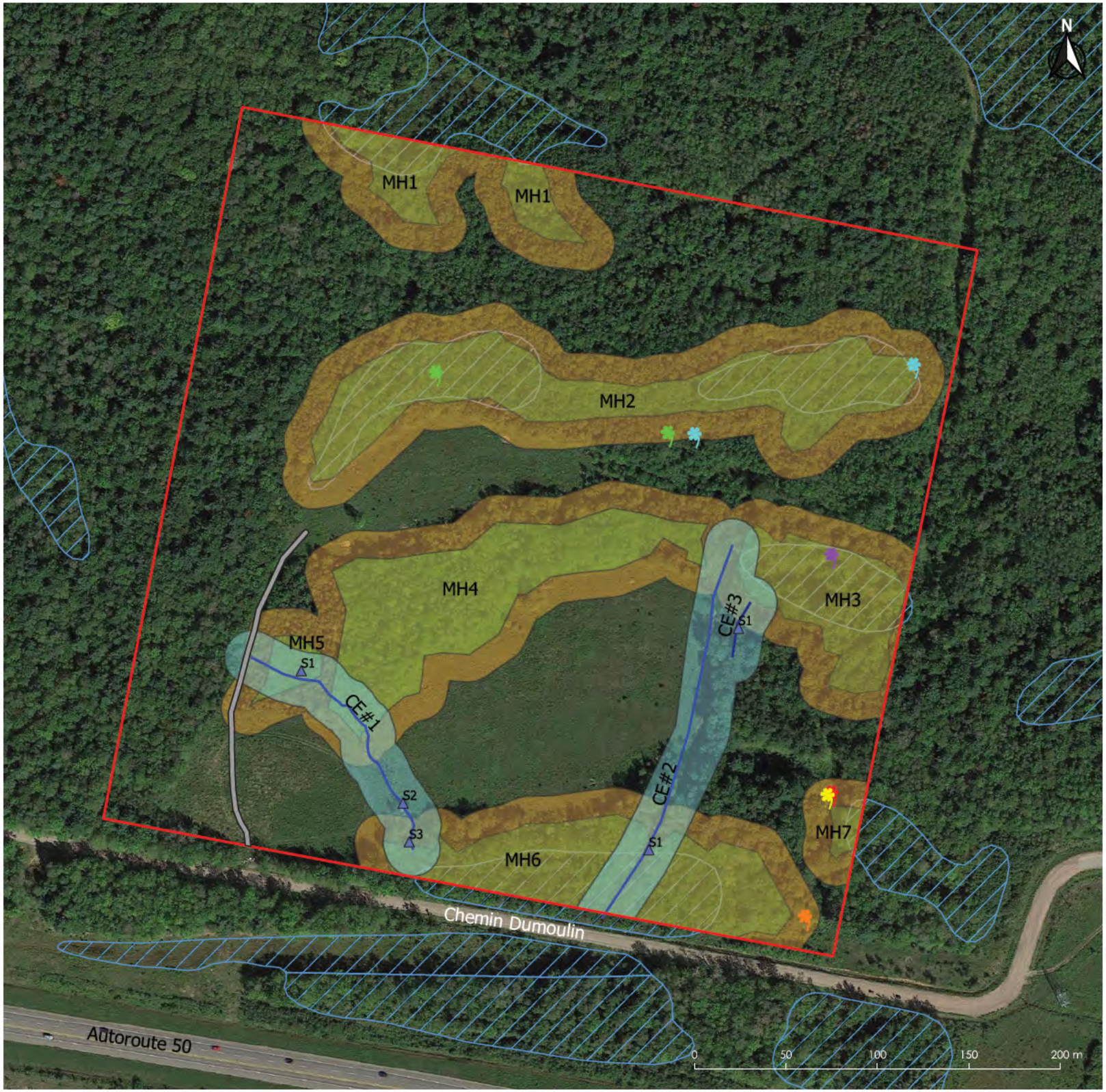
Photo 8. Milieu humide MH5, plantation de pins, vue vers le nord



Photo 9. Milieu humide MH6, vue vers le nord



Photo 10. Milieu humide MH7, vue vers l'est



Délimitation de la LHE de milieux hydriques
Lot: 4 423 038-P
Brownsburg-Chatham

Dossier: KLNHE19-134

Figure 1. Localisation des éléments environnementaux d'intérêt

Légende

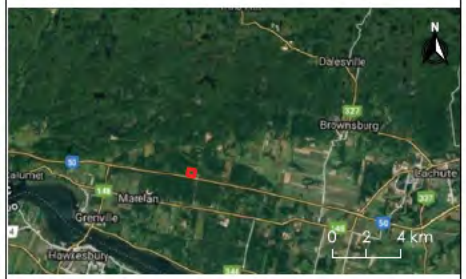
- Zone d'étude
- Milieux Humides CIC
- Milieux humides
- Bande de protection de 15m
- Bande riveraine de 15m
- Chemin de terre
- Cours d'eau

Espèces exotiques et envahissantes

- Roseau commun
- Alpiste roseau
- Nerprun cathartique
- Sumac grimpant

Espèce menacée ou vulnérable

- Noyer cendré
- Trille blanc



Projection cartographique : NAD 1983, MTM 8

Sources des données géomatiques:
Horizon multiressource (2019)
GRHQ (2016)
CIC (2016)
Google (2019)

LIMITES ET CONTRAINTES DE L'ÉTUDE

DROITS ET DEVOIRS D'HORIZON MULTIRESSOURCE

- Agir pour le client de façon professionnelle et apporter dans l'exécution des services que lui a confié le client, le soin, la compétence, l'attention, l'habileté et la diligence qui prévalent habituellement dans l'exécution de services relatifs à des projets similaires au présent projet.
- Horizon multiressource gardera confidentielle toute donnée et information transmise par le Client et identifiées comme telle. Cette obligation de confidentialité ne peut s'appliquer aux données et informations du domaine public. Horizon multiressource pourra utiliser et donner une description générale du mandat dans le but d'informer d'autres clients ou clients potentiels sur l'expérience et les qualifications d'Horizon multiressource.
- Si des espèces à statut précaire étaient observées sur le site, Horizon multiressource se réserve le droit de transmettre toute information pertinente relative aux espèces végétales et animales à statut précaire observées (CDPNQ, AARQ, etc.).
- Horizon multiressource et le client conviennent aussi que la découverte non anticipée de sols contaminés peut nécessiter de la part d'Horizon multiressource de prendre action afin de protéger la santé, la sécurité ou l'environnement, tel qu'il est exigé par les lois en vigueur au Québec. D'ailleurs, Horizon multiressource s'engage à avertir le client si des sols ou de l'eau semblant être ou étant potentiellement contaminés sont rencontrés.

LIMITATIONS

RÈGLES DE L'ART

- Les services fournis par Horizon multiressource seront réalisés selon le niveau de précaution et d'expertise généralement exercé par les autres membres de la profession soumis aux conditions similaires de limites dans le temps et de contraintes financières, physiques ou autres applicables au mandat.

INFORMATIONS

- Horizon multiressource doit être en mesure de se fier aux rapports, données, études, plans, devis, documents et autres informations fournies dans le cadre de la réalisation du mandat. Horizon multiressource n'assume aucune responsabilité quant à leur précision ou leur état complet.
- Horizon multiressource ne sera pas responsable des interprétations ou recommandations produites par un tiers et basées, en tout ou en partie, sur les données, les interprétations et les recommandations et informations produites par Horizon multiressource dans le cadre du mandat.

INSTRUMENTS ET DONNÉES

- Les instruments (GPS, sonar, sonde, clinomètre, etc.) utilisés dans le cadre de la présente étude comportent une marge d'incertitude.
- Les données d'inventaire botanique, faunique, récréatif, social, économique et/ou physique de la présente étude seront recueillies par échantillonnage et comportent donc une marge d'incertitude relativement à leur quantité et à leur qualité.

TEMPORALITÉ

- Les données de l'étude seront recueillies selon une méthode d'échantillonnage reconnue à l'époque des inventaires sur le terrain. Il est probable que cette méthode évolue dans le temps.
- Les constatations présentées dans le rapport seront strictement limitées à la période de leurs évaluations. Les conclusions seront basées sur les informations et documents disponibles, de même que des observations faites lors de la visite de la propriété et des renseignements fournis par les intervenants rencontrés.
- Les milieux naturels étant dynamiques temporellement, une évaluation à un moment autre pourrait mener à des conclusions différentes suite à des perturbations et/ou à l'évolution du milieu ainsi que de son environnement immédiat.

TERRITORIALITÉ

- L'établissement des limites de propriété à l'intérieur desquelles l'étude sera réalisée est la responsabilité du client. Toutes contestations au sujet des limites de propriété seront l'entière responsabilité du client.

ACTE RÉSERVÉ

- Un relevé formel de la délimitation des milieux hydriques (cours d'eau, milieu humide, lac, etc.) doit être fait par un arpenteur-géomètre membre en règle de son ordre professionnel.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

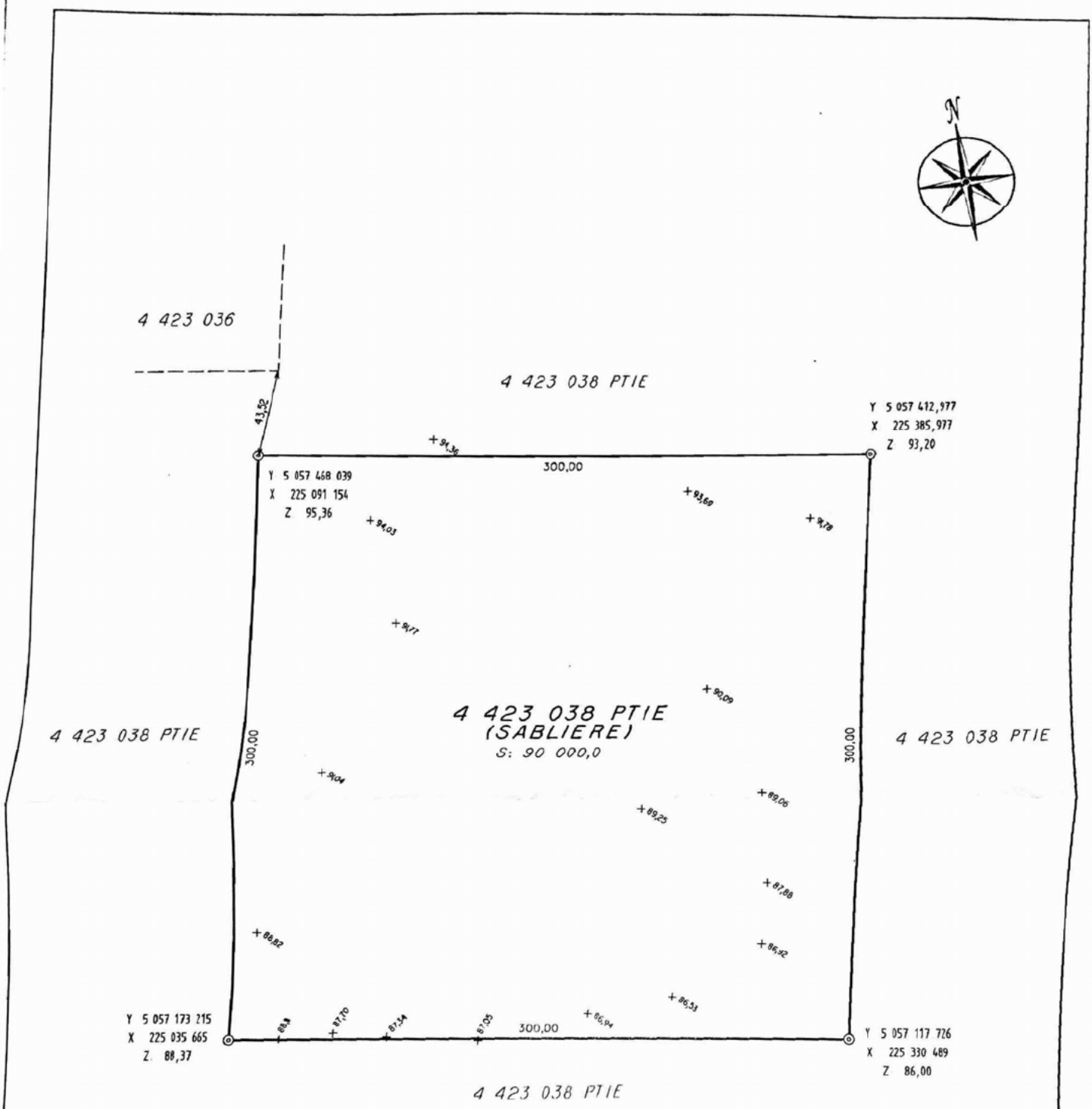
- Tous les plans, devis, schémas et autres documents préparés par Horizon multiressource aux fins du mandat sont la propriété d'Horizon multiressource et du client. Toutefois, une copie papier ou électronique desdits plans, devis, schémas, dessins, avis, rapports et autres documents seront remis au client à sa demande, et pour fins documentaires seulement.
- Également, en acceptant la présente offre, le Client comprend que les données peuvent être utilisées à des fins de recherches scientifiques. Les données seront toutefois anonymisées avant leur utilisation.

ASSURANCES

- Horizon multiressource s'engage à maintenir en vigueur pendant la durée du mandat une assurance de responsabilité civile, une assurance de responsabilité professionnelle et déclare être un employeur en règle avec les exigences de la Commission de la santé et de la sécurité au travail (C.S.S.T.) du Québec, afin d'être adéquatement protégée face à des réclamations pouvant survenir à la suite des services requis par ce contrat.

MODALITÉS JURIDIQUES ET RÉGLEMENTAIRES

- Le contrat est régi et interprété selon les lois du Québec.
- Les parties conviennent d'élire domicile dans le district judiciaire de Terrebonne.
- Horizon multiressource ne peut garantir l'obtention des autorisations et des permis souhaités et ne peut être tenue responsable des délais causés par des situations hors de son contrôle.



PLAN

LOT(S): 4 423 038 PTIE (SABLIÈRE)

CADASTRE: DU QUÉBEC

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE: ARGENTEUIL

MUNICIPALITÉ: VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM

MDB 7180-83 ÉCHELLE 1 2000

LEVÉ TERRAIN 6 ET 15 AVRIL 2016

NOTE Les mesures indiquées sur ce document sont en mètres (S I)

PRÉPARÉ À LACHUTE, LE 18 AVRIL 2016

PAR: _____

PIERRE-SIMON MADORE
ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL, ÉMISE LE 22 AVRIL 2016

PAR: _____ a.g.

MINUTE: 3999 DOSSIER: 10234

Madore Tousignant Bélanger
Arpenteurs-géomètres
Québec land surveyors
514, rue Principale, Bureau 3
Lachute, Qué J8H 1Y3
mtb@mtb-ag.com
Tél. 450 562 8814
Fax: 450 562 1302

Mélanie Drapeau, agronome

937, Saint-Édouard
Saint-Bernard (QC) G0S 2G0
Tél: (418) 475-2672
melaniedrapeau.agr@gmail.com

Résumé de la visite du 23 mai 2019

Site de la sablière potentielle Brownsburg- Chatham.

Vous trouverez, ci-joint, un résumé des informations et des mesures prises lors de la visite réalisée le 23 mai dernier.

Au total, trois (3) profils ont été excavés et une mesure a été prise au fossé existant. L'emplacement de ces profils apparaît à la figure 1. Sur chacun de ces profils, une caractérisation du sol a été faite afin de déterminer les qualités physiques du sol. De plus, une mesure de la hauteur de la nappe phréatique a été prise. Cette mesure a été faite lorsque le niveau d'eau était stabilisé.

Figure 1 : Emplacement des profils pour les mesures de la nappe phréatique.



Le tableau suivant démontre les épaisseurs de sol (horizons) et la hauteur mesurée de la venue d'eau lors de l'excavation.

	Sondage 2482	**Fossé 2483**	**Sondage 2484**	**Sondage 2485**
Épaisseur du sol arable (cm)	28	25	24	20
Horizon sous-jacent (B) (cm)	72	120	111	118
Horizon glaiseux (cm)	100	145	135	142
Hauteur de la nappe phréatique (cm)	100	154	135	142

Pour les sondages 2482, 2484 et 2485, l'eau était visible au-dessus de l'horizon glaiseux, laissant présager la présence d'une nappe perchée. Toutefois, cette hypothèse a été rejetée suite aux forages réalisés la semaine suivante à l'aide d'équipement adapté pour le forage en profondeur.

Le sol arable est constitué de sable loameux. Une analyse de sol a été prélevée mais n'a pas été envoyée au laboratoire pour le moment. L'échantillon est conservé pour un envoi au labo en fonction de la décision qui sera prise ultérieurement.

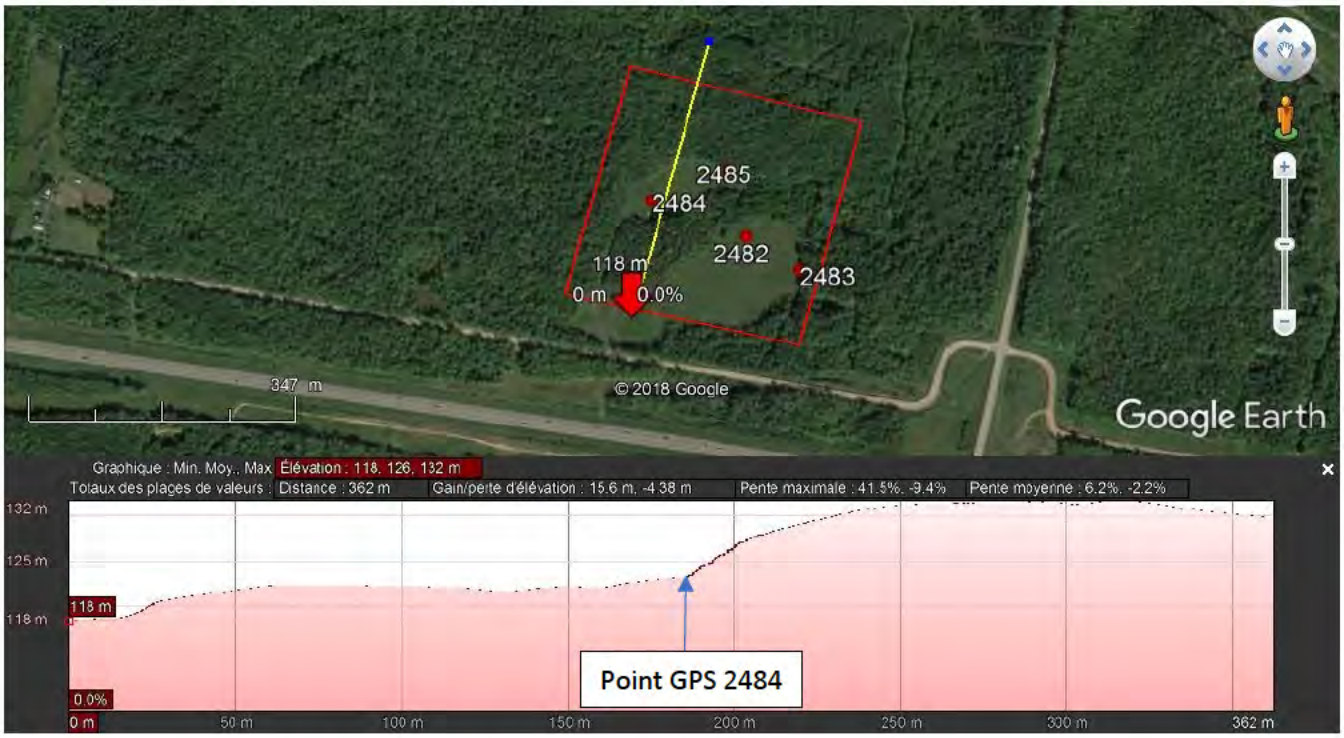
L'épaisseur du sous-sol (en dessous de la couche de sol arable) est constituée de sable grossier brun sans structure et sans consistance et favorisant le drainage excessif de la parcelle.

Chacun des profils a également démontré un horizon inférieur constitué de loam limoneux à loam argileux, en couche compacte et imperméable.

En général, l'exploitation du sable doit se faire en fixant la limite de l'exploitation à 1 mètre au-dessus de la nappe phréatique. Dans ce cas, seulement 35 et 42 cm pourraient être prélevés aux emplacements 2484 et 2485.

Le profil de la zone choisie tend à remonter vers le nord pour atteindre une élévation de 131 mètres alors que l'excavation dans la parcelle s'est faite à une élévation de 122 mètres (approximation faite avec Google Earth, figure 2).

Figure 2 : Élévation du site selon l'axe Nord-sud.



Y aurait-il plus de matériel à prélever dans cette zone?

Je vous invite à en discuter plus longuement avec Mme Dupuis. De mon côté, je vais attendre d'avoir des informations supplémentaires avant de poursuivre dans le dossier.

Je joins également les photos des 3 profils réalisés avec l'excavatrice.

Si vous avez des questions, n'hésitez surtout pas.

M. Drapeau, agr. #5419.
Mélanie Drapeau, agronome

Le 11 juin 2019

Annexe 1 : Photos des profils de sol.




2484


2485

COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC

IDENTIFICATION DU DOSSIER

Numéro	:	353480
Lots	:	634-P et 633-P
Cadastre	:	Canton de Chatham
Superficie	:	0,5 hectare
Circonscription foncière	:	Argenteuil
Municipalité	:	Brownsburg-Chatham
MRC	:	Argenteuil
Date	:	Le 29 janvier 2008

LES MEMBRES PRÉSENTS Marie-Josée Gouin, vice-présidente
Pierre Rinfret, commissaire

DEMANDERESSE Neilson inc. (division St-Romuald Construction)

PERSONNES INTÉRESSÉES Monsieur Donald Heatlie
Madame Diane Perreault

DÉCISION

LA DEMANDE

[1] La Commission est saisie d'une demande d'autorisation pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une superficie d'environ 0,5 hectare, localisée à même les parties de lots 633 et 634, du cadastre du Canton de Chatham, dans la circonscription foncière d'Argenteuil, soit pour entreposer et conditonner des déblais générés par les travaux de l'autoroute 50.

[2] La présente demande vise à régulariser la situation; les déblais ont déjà été entreposés sur les parties de lots 633 et 634.

LA RECOMMANDATION DE LA MUNICIPALITÉ

[3] Dans une résolution adoptée le 6 août 2007 et portant le numéro 07-08-301, la Ville de Brownsburg-Chatham appuie la demande sous certaines conditions.

[4] Conditions :

- Que les matériaux extraits de l'autoroute 50 servent en priorité au réaménagement de la sablière d'environ 100 mètres x 400 mètres située en face du cimetière d'Ogdensburg, sur la montée Hall, sur la partie du lot contigu numéro 631, située au nord des lignes de transport d'Hydro-Québec;
- Qu'une aire tampon d'au moins 10 mètres de profondeur soit maintenue ou aménagée entre l'aire d'entreposage des surplus de terre et toute ligne de propriété (*règlement n° 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, article 114*).

LA RECOMMANDATION DE LA MRC

[5] La MRC Argenteuil émettait sa recommandation à la résolution no 07-08-235, adoptée le 9 août 2007. On peut y lire :

- Que le conseil de la MRC Argenteuil désapprouve en partie la demande visant une utilisation à des fins autres que l'agriculture sur les parties des lots 633 et 634 du rang 5 du Canton de Chatham, pour permettre l'entreposage des déblais de terre végétale excédentaire provenant de travaux de construction de l'autoroute 50, en vue d'être tamisés et revendus;
- Que le conseil de la MRC Argenteuil demande à la Commission d'autoriser le requérant ou le propriétaire des lots visés à tamiser et à revendre les déblais de terre végétale provenant du chantier de l'autoroute 50 qui sont déjà entreposés sur les lots 633 et 634, à proximité du chemin Dumoulin;
- Que cette autorisation ne soit valide que pour une période de 5 ans;
- Que la terre végétale en provenance de ce site serve en priorité à réaménager à des fins agricoles ou forestières l'ancienne sablière localisée sur le lot 631 du rang 5 du cadastre du Canton de Chatham, le long de la montée Hall en face du cimetière d'Ogensburg, au nord de la ligne de transport d'électricité, et ce, après avoir préalablement obtenu les autorisations requises de la Ville de Brownsburg-Chatham et du ministère du Développement durable, Environnement et Parcs.

LE RAPPEL DE L'ORIENTATION PRÉLIMINAIRE

[6] Le 7 décembre 2007, la Commission émettait son orientation préliminaire au présent dossier. Elle indiquait alors que cette demande devait être autorisée avec conditions de remise en état d'agriculture.

LES OBSERVATIONS ADDITIONNELLES

[7] Depuis l'envoi de l'orientation préliminaire, aucune rencontre publique n'a été sollicitée et aucune observation additionnelle n'a été produite.

L'ANALYSE DE LA DEMANDE

[8] Pour rendre une décision sur cette demande, la Commission se base sur les dispositions des articles 12, 61.1 et 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, en prenant en considération seulement les faits pertinents à ces dispositions.

[9] Après examen des documents versés au dossier, avec sa connaissance du milieu en cause et selon les renseignements obtenus de ses services professionnels, la Commission constate ce qui suit :

LE CONTEXTE

Géographique

[10] Le terrain visé se trouve dans la MRC Argenteuil, sur le territoire de la municipalité de Brownsburg-Chatham. Le terrain se situe en bordure du chemin Dumoulin.

Agricole

[11] Dans l'ensemble, il s'agit d'un milieu agroforestier, dominé dans le secteur concerné, d'étendues forestières dont quelques érablières. Selon les données de l'Inventaire des terres du Canada, le potentiel agricole des sols des lots visés et des lots avoisinants est de bonne qualité, soit majoritairement de classe 4.

De planification régionale et locale

[12] Le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC Argenteuil a été adopté le 27 juin 2007 et a été signifié au ministère des Affaires municipales et des Régions le 11 juillet 2007. Il n'est pas encore en vigueur.

L'APPRÉCIATION DE LA DEMANDE

[13] Ayant obtenu un contrat du ministère des Transports du Québec, afin de réaliser des travaux de construction pour le tronçon de l'autoroute 50 de Grenville à Brownsburg-Chatham, la demanderesse souhaite disposer d'importants volumes de déblais générés par les travaux. Elle se propose d'entreposer ceux-ci sur lesdites parties de lots 633 et 634, et de permettre aux propriétaires de tamiser et conditionner ce sol afin de le récupérer pour la revente graduelle.

[14] Les matériaux sont déjà disposés sur les lieux.

[15] L'inspecteur municipal de la municipalité de Brownsburg-Chatham a été avisé afin d'obtenir des précisions au contenu de la résolution : celle-ci est conditionnelle à ce que les matériaux extraits de l'autoroute 50 servent en priorité au réaménagement de la sablière située sur une partie du lot 631.

[16] La Commission n'est pas saisie d'une demande d'autorisation pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture sur la partie de lot 631. Seules les parties de lots 633 et 634 sont visées à la présente demande.

[17] Toutefois, à la connaissance de la Commission, les propriétaires du lot (partie du lot 631) où se trouve la sablière à réhabiliter sont en voie de produire une demande d'autorisation visant à régulariser la situation sur ledit lot. Les faits reprochés ont été mentionnés au préavis d'ordonnance émis au dossier 354873 de la Commission.

[18] Il va de soi qu'une partie des matériaux entreposés sur les parties de lots 633 et 634 pourrait servir pour réhabiliter la sablière.

[19] D'énormes volumes de déblais terreux et rocheux sont entreposés sur les parties de lots 633 et 634, et doivent être déplacés afin de réhabiliter à des fins agricoles la superficie utilisée à des fins non agricoles de 5 000 mètres carrés.

[20] Sur la base des faits ci-devant exposés et du contexte global relativement à la présente demande, la Commission indiquait lors de son orientation préliminaire qu'elle s'apprêtait à autoriser la présente demande sur une période de 5 ans ferme afin de disposer des excédents de déblais et de remettre les lieux en état d'agriculture.

[21] La Commission soulignait également que les parties concernées devront s'assurer que des matériaux de qualité seront conservés afin de remplir les conditions de remise en état d'agriculture des lieux au terme des 5 ans. Sous ces conditions, la Commission estimait qu'une autorisation n'aurait pas pour conséquence d'ajouter de répercussions négatives supplémentaires sur l'agriculture. N'étant que temporaire, l'autorisation serait sans effet significatif sur le potentiel agricole du lot, de même que sur les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture.

[22] C'est en ces termes que la Commission exprimait les motifs de son autorisation probable à l'orientation préliminaire. En l'absence d'éléments nouveaux dans les délais impartis allant à l'encontre de cette appréciation première, la Commission estime qu'elle peut faire droit à la demande.

PAR CES MOTIFS, LA COMMISSION

AUTORISE l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une superficie d'environ 0,5 hectare, localisée à même les parties de lots 633 et 634, du cadastre du Canton de Chatham, dans la circonscription foncière d'Argenteuil, soit pour entreposer et conditonner des déblais générés par les travaux de l'autoroute 50.

La superficie visée est illustrée sur un plan préparé par la Commission, dont une copie est jointe à la présente décision pour en faire partie intégrante.

Sous peine des sanctions prévues dans la loi, la présente autorisation est assujettie aux conditions suivantes :

1. L'autorisation est accordée pour une durée de 5 années à compter de la date de la décision;

2. La couche finale de remblai sera exempte de roches de plus de 10 centimètres sur une épaisseur de 30 centimètres, et devra posséder suffisamment de matériaux terreux afin d'assurer l'ensemencement d'un mélange à prairie fourragère ou le reboisement;

3. L'élévation finale du terrain ne devra pas excéder le niveau général des terrains contigus (une surélévation de 50 centimètres sera tolérée afin de prévoir le tassement naturel des matériaux de remblai);

4. Pour garantir l'exécution des travaux de remise en culture ci-après établis, l'autorisation n'entrera en vigueur qu'au moment du dépôt d'une garantie (conjointe et solidaire) au montant de 20 000 $ dans une forme qui satisfait la Commission, dont :

    a) des obligations émises ou garanties par le gouvernement du Québec et payables au porteur; dans ce cas, seule la valeur marchande est reconnue;

    b) une police de garantie émise par un assureur autorisé à faire des opérations au Québec, selon la Loi sur les assurances (L.R.Q., c. A-32);

    c) un cautionnement obtenu de toute institution habilitée à en émettre; dans ce cas, la caution doit renoncer au bénéfice de discussion et de division, et le cautionnement ne peut être annulé avant l'accomplissement des travaux de réaménagement;

    d) un dépôt en argent fait par chèque visé payable à l'ordre du ministre des Finances.

5. Cette garantie devra être déposée dans un délai de 6 mois de la date de la décision, sans quoi, l'autorisation deviendra inopérante et de nul effet;

6. À l'échéance de l'autorisation, la demanderesse devra produire à la Commission un rapport de surveillance complet effectué par un agronome ou un ingénieur, démontrant la réalisation des conditions de remise en état d'agriculture;

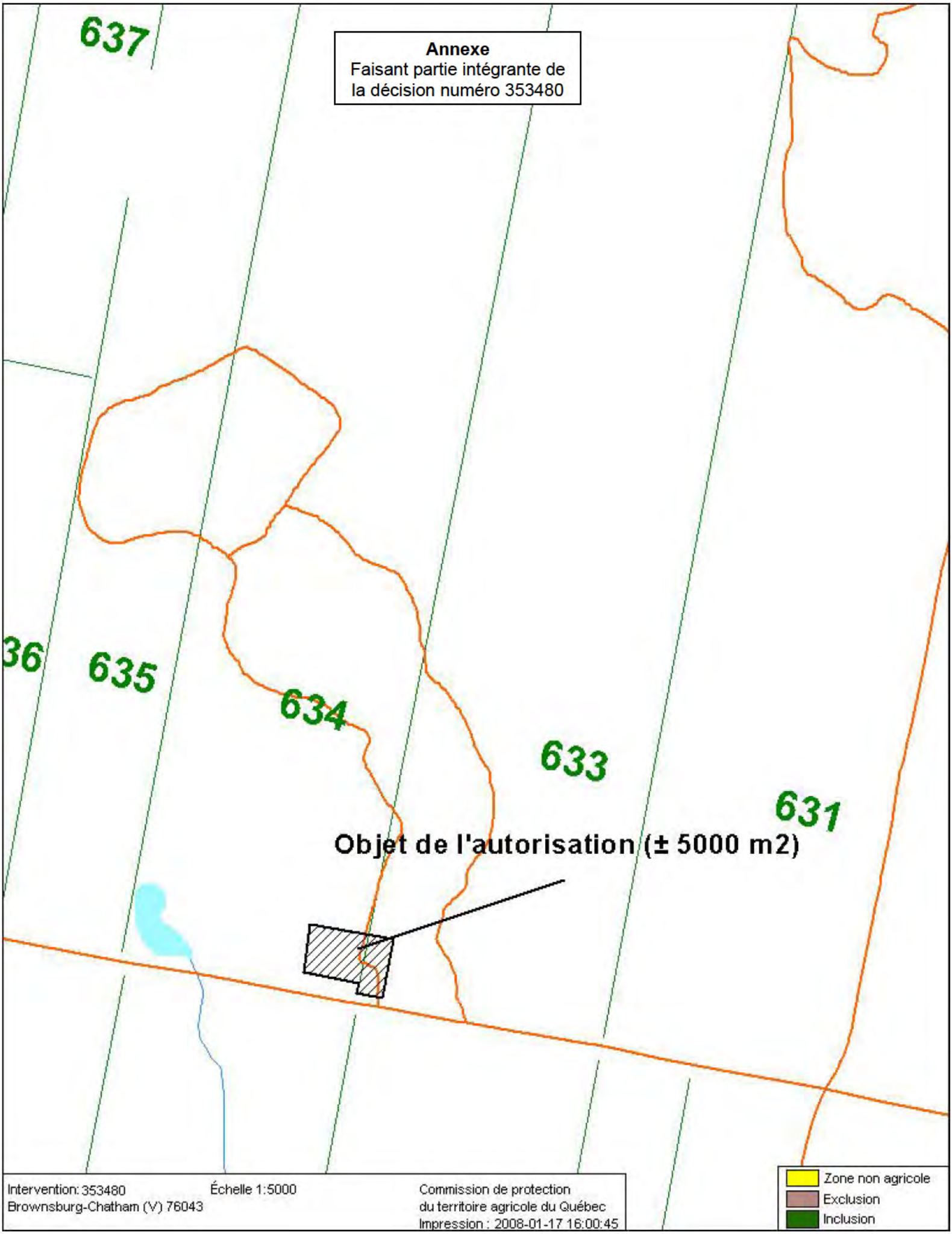
7. Malgré la présente autorisation, les parties concernées demeurent assujetties aux autres lois ou règlements du gouvernement ou de la municipalité, et ne sont pas dispensées de demander un permis par ailleurs exigé en vertu d'une loi ou d'un règlement du gouvernement ou d'une municipalité.

Marie-Josée Gouin, vice-présidente
Président de la formation

Pierre Rinfret, commissaire

/sl

p. j. Avis de recours autres que judiciaires prévus par la loi, ainsi que les délais de recours
Plan


637
Annexe
Faisant partie intégrante de
la décision numéro 353480
36
635
634
633
631
Objet de l'autorisation (± 5000 m2)
Intervention: 353480
Brownsburg-Chatham (V) 76043
Échelle 1:5000
Commission de protection
du territoire agricole du Québec
Impression : 2008-01-17 16:00:45
Zone non agricole
Exclusion
Inclusion

Daniel Labbé, agronome

888, rue Bourdages Nord
St-Hyacinthe (Québec) J2S 5N9
Tél.: (450) 774-3343
Fax: (450) 773-6522

PAR COURRIER .ÉLECTRONIQUE SEULEMENT

Saint-Hyacinthe, le 2 juillet 2014

C.P.T.A.Q.
04 JUIL. 2014
LONGUEUIL

Monsieur Claude Bergeron
Teacon inc.
578 chemin Olivier
Lévis (Québec) G7A 2N6

OBJET : Rapport de surveillance
Dossier d'ordonnance CPTAQ no 377864
Notre dossier : 14-01-992-Z

Monsieur,

Comme suite au mandat que vous nous avez confié dans le dossier en titre, le présent rapport complet de surveillance vous est soumis.

Notre mandat consistait à réaliser le suivi des travaux de remise en état d'agriculture comme prescrits dans l'ordonnance C-377864 sur la partie du lot 4 423 038 visé. À cette fin, nous avons procédé à 3 visites du terrain , soit 2 visites (les 9 et 17 juin 2014) lors de l'exécution des travaux et une dernière (le 23 juin 2014) lorsque les travaux étaient complétés.

Ainsi, en fonction des travaux prescrits dans l'ordonnance, nous pouvons établir ce qui suit.

1°) Conserver en retrait 1 500 m³ de matériaux terreux, tamisés au besoin

Après avoir évacué un certain volume de matériaux, des travaux de tamisage ont été réalisés (tamisage en cours lors de la visite du 17 juin 2014, voir photographies 4, 5, 6, et 7 en annexe II). Du sol arable forestier, d'excellente qualité, contenant un fort pourcentage de matière organique, une bonne cohésion et une forte capacité de rétention en eau, a ainsi été tamisé aux fins d'être régalé sur l'ensemble de la superficie. Ce

sol arable tamisé est complètement exempt de roches de plus de 10 cm. Un volume suffisant de ce sol arable a été tamisé pour recouvrir d'au moins 30 cm (plus par endroits) une superficie de plus de 6 000 m², tel que vérifié lors de l'inspection finale. C'est donc plus de 1 500 m³ de sol arable qui ont été tamisés et conservés. Un représentant de l'exploitant responsable des travaux nous a confirmé avoir tamisé et régalé un volume supérieur à 1 500 m³.

2°) Évacuer les matériaux entreposés sur les lieux et ramener le site au niveau général des terrains adjacents.

Dès notre première visite le 9 juin (voir photos 1 et 2 en annexe II), les matériaux excédentaires étaient enlevés, chargés dans des camions et évacués des lieux vers un site conforme. À près la visite du 17 juin, lorsque les conditions de terrain le permirent (fortes pluies en juin), les résidus de tamisage et le reste des matériaux excédentaires ont été enlevés pour ramener le terrain au niveau des terrains voisins.

3°) Niveler le site et recouvrir de 30 cm de matériaux terreux

Lors de la visite du 17 juin 2014, une partie du plancher du site était nivelé et scarifié sur 30 cm avec des dents du godet d'excavation. L'ensemble de la superficie a ainsi été nivelé et scarifié (voir photos 4, 5 et 6 en annexe II) préalablement au régalage de la couche de sol arable (30 cm).

Afin de vérifier l'épaisseur de sol arable tamisé qui a été étendu sur le site, nous avons procédé à 12 sondages sur l'ensemble de la superficie. La localisation et une photo de chacun de ces sondages sont jointes en annexe I. Les sondages permettent d'attester de la présence d'une épaisseur minimale de 30 cm de matériel terreux (sol arable de bonne qualité) exempt de roches de plus de 10 cm de diamètre sur une superficie estimée à environ 6 000 m² allant s'harmoniser au niveau de la prairie de foin non perturbée à l'est.

Les balayages photographiques en annexe I permettent de visualiser l'état final des lieux le 23 juin 2014.

4°) Décompacter le site sur une profondeur d'au moins 60 cm

Compte tenu de la présence naturelle de roc et de très grosses roches (boulders) à affleurements (voir photos 3 et 4 en annexe II) prises le 9 juin sur la partie de

terrain non perturbée), l'utilisation d'une sous-soleuse agricole pour procéder à une décompaction conventionnelle était impossible. La décompaction en profondeur s'est ainsi faite par scarifiage du plancher sur 30 cm, là ou c'était possible, avant de régaler 30 cm et plus de sols arables avec un bélier mécanique muni de chenilles larges à compaction minimale. Vu les conditions d'humidité élevée du sol arable tamisé lors et peu après le nivellement final, le hersage de la superficie dans le délai prescrit (30 juin) avec un traceur sur roues aurait été contre-productif et aurait entraîné plus de compaction.

5°) Ensemencer le site ou le reboiser

Au 23 juin 2014, l'ensemble de la superficie restaurée a été ensemencé avec un mélange à prairie et une céréale comme plante abri. Le semis a été réalisé à la volée suivi d'un hersage léger en surface pour recouvrir la semence.

La photographie E en annexe I vient démontrer le constat ci-dessus.

Conclusion

À la lumière de ce qui précède, nous attestons que l'ensemble des travaux prescrits dans l'ordonnance C-377864 a été réalisé, tout en s'adaptant aux contraintes naturelles de terrain des sols en place (vs affleurements rocheux et boulders) pour ce qui st de la décompaction. Les travaux étaient exécutés le 23 juin 2014 lors de notre visite finale et la superficie restaurée était non seulement en état d'agriculture, mais dans un état de production supérieure aux parcelles cultivées voisines du fait de l'épaisseur et de la qualité du sol arable utilisé pour recouvrir le site.

Espérant ce rapport conforme aux attentes de la Commission (re : rapport prescrit à la condition 6 de l'ordonnance), veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

DL/mg

Daniel Labbé, agronome

p. j. Plan de localisation et photographies des sondages
Photographies des différentes étapes des travaux

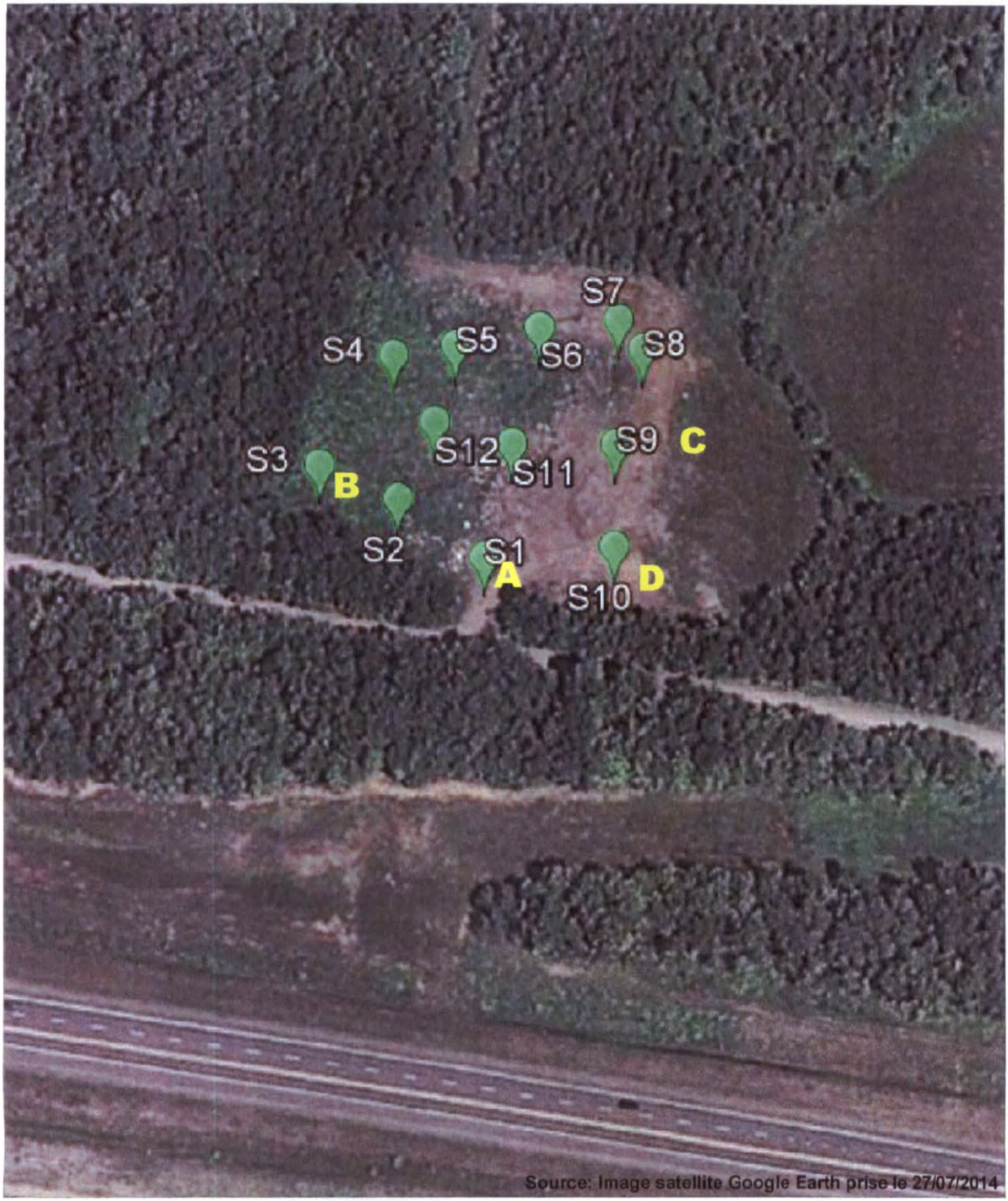
c. c. Monsieur Jean-François Racine, Teacon inc.

Daniel Labbé, agronome

ANNEXE I

LOCALISATION ET PHOTOGRAPHIES DES SONDAGES ET DES BALAYAGES PHOTOGRAPHIQUES

Daniel Labbé, agronome



ANNEXE I

Localisation des sondages (photos S1 à S12) et des balayages photographiques (A à D) pris lors de la visite-terrain du 23 juin 2013

PHOTOS DES SONDAGES EFFECTUÉS LE 23 JUIN 2014

Étallonage (30 cm sous le ruban rouge)



Sondage 1



Sondage 2



Sondage 3



Sondage 4



Sondage 5



Sondage 6



Sondage 7



Sondage 8



Sondage 9



Sondage 10



Sondage 11



Sondage 12



Balayages photographiques de l'état final des lieux restaurés (D.L. 23-06-2014)

A. Vue d'ensemble (180°) prise de l'entrée au sud.



B. Vue prise du coin sud-ouest montrant le niveau final harmonisé au niveau des terrains voisins.



C. Vue prise de la limite est de la superficie restaurée montrant le niveau final harmonisé au niveau des terrains voisins.



D. Vue prise du coin sud-est de la superficie restaurée montrant le niveau final harmonisé au niveau des terrains voisins.



E. Photo de semences (avoine et mélange à prairie)



ANNEXE II

PHOTOGRAPHIES DES LIEUX LORS DES TRAVAUX

Daniel Labbé, agronome

Visite du 9 juin 2014 – Travaux de chargement et d'enlèvement des matériaux

1. Vue du terrain (180°) prise à l'entrée du site et montrant les travaux de chargement en cours (D.L. 09-06-2014)



2. Vue du terrain et des travaux en cours prise vers le coin nord-est. (D.L. 09-06-2014)



3. Photos de différents affleurements naturellement présents sur les superficies non perturbées dans la prairie à l'est. (D.L. 09-06-2014)





Visite du 17 juin 2014 - Tamisage, scarifiage et nivellement

4. Vue du terrain (180 °) prise à l'entrée du site et montrant les travaux de tamisage et de scarifiage (décompaction) en cours. (D.L. 17-06-2014)



5. Vue du terrain montrant, de droite à gauche, le chemin d'accès vers le site, la superficie scarifiée et nivelée prête à être recouverte de sol arable, les andains de sol arable tamisés, les travaux de tamisage en cours et les matériaux excédentaires résiduels à être tamisés et/ou enlevés. (D.L. 17-06-2014)



6. Vue de la parcelle scarifiée et nivelée au niveau des terrains voisins avant que le sol arable y soit régalé. (D.L. 17-06-2014)



7. Vue d'un andain de sol arable tamisé montrant l'excellente qualité de celui-ci et le fort taux de matière organique. (D.L. 17-06-2014)



Commission
de protection
du territoire agricole
Québec

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

Longueuil, le 16 septembre 2014

IDENTIFICATION :

Dossier	:	377864
Lot	:	4 423 038
Cadastre	:	Cadastre du Québec
Circonscription foncière	:	Argenteuil
Superficie visée	:	0,5000 hectare
Municipalité	:	Brownsburg-Chatham
MRC	:	Argenteuil

IDENTIFICATION DES PARTIES :

Monsieur Donald Heatlie
[redacted]

Madame Diane Perreault
[redacted]

Teacon inc.
578, chemin Olivier
Saint-Nicolas (Québec) G7A 2N6

Parties intimées

et

Municipalité de Brownsburg-Chatham

Officier de la publicité des droits de la circonscription foncière d'Argenteuil
505, avenue Béthanie, bureau 218
Lachute (Québec) J8H 4A6

Parties mises en cause

ATTESTATION SELON LE DEUXIÈME ALINÉA DE L'ARTICLE 105.1 DE LA *LOI SUR LA PROTECTION DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES*

À L'OFFICIER DE LA PUBLICITÉ DES DROITS DE LA CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE D'ARGENTEUIL:

La présente atteste que les intimés se sont conformés à l'ordonnance émise par la Commission de protection du territoire agricole du Québec le 29 novembre 2013, à l'égard du lot 4 423 038 du cadastre du Québec, circonscription foncière d'Argenteuil.

Plus particulièrement, les intimés ont cessé l'utilisation à une fin autre que l'agriculture consistant en l'entreposage de déblais, sur le lot 4 423 038 du cadastre du Québec, circonscription foncière d'Argenteuil, et ont remis les superficies ayant fait l'objet d'entreposage et de conditionnement de déblais dans leur état antérieur, soit en agriculture au sens du paragraphe 1 de l'article 1 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*[1] (ci-après appelée « la Loi ») en réalisant l'ensemble des travaux requis par l'ordonnance.

Copie certifiée de l'ordonnance de la Commission est publiée depuis le 4 décembre 2013 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière d'Argenteuil, sous le numéro 20 441 200.

EN CONSÉQUENCE, LA COMMISSION :

ÉMET la présente attestation aux termes du second alinéa de l'article 105.1 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* afin que l'officier de la publicité des droits de la circonscription foncière puisse en prendre note et en faire toutes les mentions requises sur la fiche immobilière des lots visés par les présentes.

Yves Baril, vice-président
pour la Commission

[1] (RLRQ, c. P-41.1)